

Vous avez besoin  
d'un chauffeur ?

Choisissez



**APPELEZ**

22 27 07 77 / 22 35 77 66

Courriel: [contact@focusyakou.com](mailto:contact@focusyakou.com)

**Roger Akue nous a quittés**



## POLITIQUE

P.3

# Appel de la C14 au boycott du recensement électoral : **les raisons d'un échec**



## POLITIQUE P.2

### Double inscription sur les listes électorales : que dit la loi

**INVITE SPECIAL P.3-14**



**Gilbert Bawara, ministre de la Fonction publique**

## ECONOMIE P.6

### Ouverture du capital de TOGOCOM : quelles conséquences pour l'économie togolaise ?



## DOSSIER P.7

### Plus de 10% de Togolaises victimes de viol

## PROPHETE CHEZ SOI

Le Comité de Suivi de mise en œuvre de la feuille de route de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a annoncé le 12 septembre dernier, le recrutement d'experts pour accompagner la sortie de crise togolaise. Parmi eux, des experts électoraux qui travailleront avec la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) afin de s'assurer un bon déroulement des prochaines élections législatives. Mais aussi un expert en droit constitutionnel et professeur des universités, pour aider à l'élaboration d'un texte de révision de notre loi fondamentale.

Sans remettre en cause les qualités et les compétences sans doute établies de cet agrégé qui a déjà pris ses quartiers à Lomé, il y a lieu de s'interroger sur l'opportunité de faire recours à un étranger pour cet exercice. Sans chauvinisme. En effet, notre pays regorge de compétences éprouvées et reconnues en la matière qui ne demandent qu'à être sollicitées et à apporter leur concours. De ce point de vue, il est humiliant pour elles et au-delà, pour toute la nation togolaise que ce soit un non national qui vienne proposer la substance du texte le plus important de notre pays. Certes, l'on ne peut faire fi du contexte qui explique ce choix de la CEDEAO ; fait de tensions, d'absences de consensus et d'un minimum de confiance, du caractère clivant et stigmatisant du débat public dans notre pays qui rend inaudibles les positions soutenues par les seules connaissances scientifiques ou techniques. Aussi, nous ne pouvons que nous en prendre à nous-même ; nos inconséquences ayant amené l'organisation sous régionale à faire faire un travail que nous aurions pu largement réalisé nous-même.

Cependant, force est de constater qu'au-delà du cas conjoncturel du Dr Alioune Badara Fall, une tendance lourde semble s'être installée dans notre pays dans les sphères décisionnelles et partout où des compétences particulières, pointues établies sont requises : l'attrait et le recours aux étrangers. Cette situation crée bien évidemment de l'incompréhension auprès de nationaux de qualité qui ne souffriraient pas de la comparaison, bien au contraire, par rapport aux « élus venus de l'extérieur ». A force de nourrir leurs frustrations et de les priver de l'opportunité à faire valoir leur savoir-faire, ils finissent par grossir le lot des mis à l'écart volontaires de la République, lorsqu'ils ne rejoignent pas simplement le cortège des opposants par déception ou ne préfèrent trouver leur compte à l'étranger. La réussite des actions publiques passera nécessairement par la promotion du mérite, celle du « right man at the right place », et par une confiance affirmée en la compétence des nationaux qui, plus que tout autre, sont concernés au premier chef par les enjeux du pays. Beaucoup ne demandent qu'à être mis à l'épreuve ; offrons-leur l'occasion d'être prophètes chez eux.

## DOUBLE INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES :

## Que dit la loi

Depuis le début du recensement en Zone 1 le 1er octobre dernier, des photos de cartes d'électeurs de cartes appartenant à une même personne enrôlées deux fois dans des centres différents, ont fait le tour des réseaux sociaux et abondamment commentées. Pour les opposants au processus électoral en cours, c'est la démonstration de fraudes organisées. Conclusions sans doute hâtives.

Il s'appelle Anani Adotévi-Akué, né le 24 juin 1977 de la dénommée Togbégnon, profession peintre bâtiment. C'est ce qu'on peut lire en substance sur la carte d'électeur qui fait le buzz sur les réseaux sociaux. Et pour cause. Le même individu en dispose à lui seul de deux, établies le même jour dans des centres différents. Pour ceux qui dénoncent le processus électoral en cours, c'est la preuve que le recensement actuel est une mascarade.

Cependant, techniquement et au regard de la technologie utilisée pour procéder à l'enrôlement, l'établissement à une personne de deux ou plusieurs cartes n'est pas en soi et à lui seul suffisant pour caractériser l'organisation d'une fraude à l'échelle institutionnelle. Pour une raison simple : si le logiciel d'enrôlement biométrique est paramétré pour qu'une double inscription ne soit possible dans le même centre, les ordinateurs du système de recensement ne sont pas reliés entre eux. Il eût fallu pour cela selon nos informations, une technologie plus récente et plus onéreuse. La base de données des personnes recensées n'est pas centralisée. De fait, le système ne peut pas détecter et rapprocher en temps réel, celui qui se fait recenser en un point A de celui qui le fait en un point B. Les doublons sont donc techniquement possibles, si un individu, par jeu, intention frauduleuse, envie de changer de lieu etc. décidait de s'inscrire en plusieurs endroits à la fois.

Cependant, après le recensement, un audit du fichier est fait pour supprimer ces doublons, s'ils existent. Cet exercice a toujours succédé au recensement effectué avant toutes les élections dans notre pays. Pour cet expert Ivoirien, avec la technologie utilisée, c'est plutôt 0 doublon qui eût été suspect. Au surplus, il sera réalisé pour le scrutin du 20 décembre, avec



l'accompagnement et sous la supervision d'experts de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), déployés à cet effet depuis plusieurs jours, aux côtés de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et de ses démembrés. Au demeurant, il y a lieu de noter qu'avant l'audit, un traitement est fait sur le fichier au niveau central de la CENI. Ainsi chaque soir, à la fin des travaux de la journée, les données sont transmises au Centre Local de Transmission des Données (au niveau des CELI) puis au Centre National de Transmission des Données (CNTD) pour le traitement. Par ailleurs, le code électoral donne accès au fichier final aux partis politiques légalement constitués ainsi qu'au ministère chargé de l'administration territoriale.

## Dernière inscription :

Aux termes de l'article 61 alinéa 1 du Code électoral, lorsqu'il est constaté qu'un

électeur est inscrit sur plusieurs listes, seule la dernière inscription est prise en compte. Il est procédé d'office à sa radiation. De fait, toutes les listes provisoires émises actuellement seront agrégées en central et c'est de cette fusion que naîtra la liste définitive. Selon la CENI, lors de cette fusion, le logiciel recherchera systématiquement les similitudes en commençant par les nom et prénoms. S'ils sont identiques, il comparera la filiation ( père et mère) , puis la date de naissance. Si ça matche, le logiciel poursuivra le traitement en comparant les 4 empreintes qui naturellement ramèneront à la même personne. Il sera donc constaté son inscription sur plus d'une liste. Conformément aux dispositions pré citées, toutes les autres inscriptions sauf la dernière seront supprimées dans un traitement appelé Dédoublonage, consistant à supprimer les doublons avérés. En toute hypothèse, l'individu ne pourra voter qu'une

seule fois dans le centre correspondant à cette liste. Les autres cartes seront sans objet puisqu'il ne pourra s'en servir pour voter. « Comment on passe d'électeur fictif à électeur réel et comment voter plusieurs fois avec l'encre indélébile » s'interroge un membre de la CENI par ailleurs, pour qui cette « polémique est une tempête dans un verre d'eau qui ne devrait pas émouvoir les gens sérieux. »

## Demarche punissable :

Les personnes qui se font recenser plusieurs fois et publient les photos de leurs cartes sur les réseaux sociaux peuvent se retrouver en prison. En effet, selon les dispositions de l'article 123 du Code électoral, toute personne qui se serait fait inscrire frauduleusement sur plus d'une liste, sera punie d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 50.000 à 100.000 FCFA. Elle sera également radiée d'office des listes électorales pour l'élection concernée.

## Le RP Pierre Marie Affognon embarrasse la nonciature apostolique.

Ayi d'ALMEIDA

Décidément, l'irruption de plus en plus marquée du père Pierre Marie Affognon sur la scène publique ne va pas sans polémiques et interrogations. De sources crédibles, la nonciature apostolique serait embarrassée par l'« activisme » du prélat. Si jusque-là Monseigneur Brian Udaigwé, le nonce apostolique du Saint Siège au Togo et au Bénin avec résidence au Bénin, s'est gardé de commenter les positions du père Affognon, encore moins de l'interpeller à ce propos, un de ses proches concède que les « démarches solitaires et personnelles » du responsable de « Forces Vives du Togo » ne sont pas applaudies rue du Haho à Hédjranawoé. Surtout depuis la

tentative de l'opposition de l'imposer comme représentant de la société civile cooptée par elle pour siéger à la Commission Electorale Nationale Indépendante. (CENI). « Là on aurait franchi une ligne, voire le Rubicon » indique notre source. De fait, le Camerounais y aurait opposé un veto discret mais ferme, pour ne pas que la figure du révérend père symbolise la position du Vatican dans la situation, contournant et marginalisant ainsi la Conférence des Evêques. Cela aurait été également paradoxal qu'un mouvement présenté avant tout citoyen, se retrouve à siéger à la CENI pour le compte d'une partie prenante à la crise.

Les « états d'âme » de la nonciature viennent s'ajouter aux critiques de l'entourage de Tikpi Atchadam convaincu que la figure du prélat a été montée pour contrebalancer celle du leader du PNP, musulman, par les milieux chrétiens. Ou à celles de cadres du pouvoir qui relèvent la proximité du prêtre avec le Pr David Dosseh, membre de « Forces Vives du Togo », dirigeant du Front Togo Debout et notoirement militant de l'Alliance Nationale du Changement (ANC), formation pour laquelle Pierre Marie Affognon lui-même fut l'un des orateurs lors du deuxième colloque qu'elle a organisée sur l'alternance politique en Afrique fin avril 2017.

## GILBERT BAWARA, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

**D**ans une interview fleuve accordée à nos confrères d'[afrikastrategies.fr](http://afrikastrategies.fr) en fin de semaine dernière que nous reprenons ici, le ministre de la Fonction Publique Gilbert Bawara fait une analyse sans concessions et sans langue de bois de la situation sociopolitique togolaise et de ses derniers développements. Lecture.

**Vous êtes ministre de la fonction publique, très proche de Faure Gnassingbé. L'opposition s'est opposée au recensement qui a démarré le 1er octobre en appelant au boycott. Vous n'avez-vous pas peur que cela contribue à l'échec de tout le processus électoral ?**

**GB :** Le Togo n'est pas un cas particulier dans la sous-région, en Afrique et au monde où des partis politiques contestent le système électoral.

Depuis 2007, le Togo dispose de l'un des systèmes électoraux les plus innovants qui consacrent des avancées et des garanties solides pour des élections équitables, crédibles et fiables, depuis la composition et le fonctionnement de la CENI à la proclamation des résultats en passant par le financement public des campagnes électorales et la prise en charge des délégués des candidats dans les bureaux de vote. L'attitude actuelle d'une frange de l'opposition togolaise n'est pas extraordinaire.

Nous aurions souhaité que, conformément aux conclusions de la dernière réunion du comité de suivi de la mise en œuvre des décisions des chefs d'Etat de la Cédéao (Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Ndlr), l'opposition

rejoigne sans délai la Ceni. Cela étant, la commission électorale avant de

**« Dans les circonstances actuelles, personne au sein de l'opposition n'incarne une alternative sérieuse et crédible pour notre pays »**



il n'y a aucun risque que le processus échoue. L'intérêt du Togo, en ce moment, c'est d'aller de l'avant pour ne pas créer ou entretenir un climat délétère et d'incertitude politique, avec des répercussions inévitables sur le plan économique et social.

**Vous auriez pu laisser quelques jours à l'opposition pour rejoindre**

**démarrer le recensement. Rien ne presse...**

**GB :** Non. La même décision du comité de suivi qui leur a donné jusqu'au 30 septembre pour désigner leurs membres a aussi prévu et acté le début du recensement pour le 1er octobre. Il n'y a pas de contradiction sur ce point. Ils sont dans une

logique de défiance, de provocation et d'affrontement. Ils ont toujours été dans une posture de blocage et d'obstruction, et cela relève davantage d'une stratégie et de calculs internes à ce regroupement politique. C'est

regrettable et déplorable, mais le gouvernement n'est ni dupe ni naïf. Il est suffisamment préparé à toutes les éventualités. Les institutions du pays, y compris la Ceni, n'ont pas à subir ce genre de caprices et de péripéties de la part des partis politiques. Que la coalition des 14 partis de l'opposition, en partie ou dans sa totalité, participe ou non au processus électoral n'aura aucun impact sur la qualité des élections.

Il existe, dans le paysage politique, de nombreux partis politiques bien plus représentatifs que certains des partis membres de cette coalition. L'opposition a tort de nous sous-estimer et de nous prendre pour des Gugusse. Tout agissement contraire à la loi aura désormais des conséquences, immédiates et proportionnées.

**Sans l'opposition, les actes de la Ceni peuvent être légitimement remis en cause tout de même.**

**GB :** Il faut éviter des postures

dogmatiques ou idéologiques ou des positions figées qui procèdent parfois de procès d'intention.

Si en participant à la Ceni, les représentants des partis politiques ou de la société civile, issus de l'opposition parlementaire ou cooptés par elle, venaient à constater des faiblesses, des insuffisances ou des dysfonctionnement et qu'ils font des propositions d'amélioration et de consolidation du cadre électoral et des conditions d'organisation des élections afin d'en renforcer la crédibilité, la transparence et la fiabilité, les autres membres ne manqueraient pas d'en tenir compte.

**L'arrivée de l'opposition à la Ceni impacte sur la réorganisation des Celi ?**

**GB :** Cela va de soi

**Donc aussitôt que l'opposition entre à la Ceni, il va falloir réinstaller les Celi chargées du recensement dans chaque préfecture ?**

**GB :** Non, on n'a pas à réinstaller les Celi. Celles-ci existent et il s'agit pour les retardataires des les rejoindre. Cela n'enlève rien à la possibilité pour les uns et pour les autres d'évaluer ensemble l'état d'avancement des opérations électorales, notamment du recensement électoral et d'apporter des ajustements si nécessaire.

(Suite à la page 14)

## Appel de la C14 au boycott du recensement électoral : les raisons d'un échec

✎ Ayi d'ALMEIDA

**I**ls étaient tous vent debout contre le recensement électoral lancé depuis le 1er octobre par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). De la C14 au Front Citoyen Togo Debout, en passant par les Forces Vives du Togo etc., ainsi que la quasi-totalité des organisations proches de l'opposition togolaise, les consignes, à quelques nuances près, étaient claires : les Togolais devraient rester à l'écart du processus et de l'enrôlement. Dix jours après le début de l'opération et alors qu'elle commence dans la Zone 2, le moins qu'on puisse dire est que l'appel au boycott est pour l'heure, est un véritable échec. Et ce pour plusieurs raisons.

Il est trop tôt pour tirer des conclusions définitives et il faudra sans doute attendre la fin des opérations d'enrôlement pour faire un bilan consolidé. Mais au vu de l'engouement et de l'affluence constatés dans les différents centres, on peut relever qu'en annonçant que l'appel au boycott était un référendum populaire en faveur ou non du recensement, la C14 a fait preuve au minimum d'imprudence. Les tentatives de donner une ampleur médiatique exagérée aux difficultés réelles mais non rédhitoires, aux couacs techniques qui ne remettent pas pour autant en cause la fiabilité

de l'opération, masquent mal le camouflet qu'elle a subi. Si les principaux leaders le reconnaissent en privé, seul le Chef d'Adakpamé Sylvain Dagban Zonvidé du Comité d'Action pour le Renouveau (CAR) l'a publiquement admis, sans en tirer les conséquences.

Bourre de certitudes.

Selon nos informations, c'est l'ANC de Jean-Pierre Fabre qui aurait réussi à imposer aux autres membres de la C14, l'idée du boycott. Elle les aurait convaincus disposer d'éléments établissant des fraudes déjà introduites dans le système. Malgré les réserves, plutôt molles nous a-t-on

confié du CAR, d'ADDI et des FDR. Ce qui fait dire à cet autre membre que l'obsession de rester ensemble passe finalement avant l'exigence de l'efficacité et de résultats. Pour Togo Autrement, c'est davantage une question de cohérence : « on ne peut pas accompagner un processus alors que nos représentants ne siègent pas encore à la CENI » explique-t-on.

Pour autant, l'une des faiblesses de l'opposition togolaise est qu'elle est bourrée de certitudes et ne se remet presque jamais en cause. Convaincue qu'il lui suffit de lancer des mots d'ordre pour qu'ils soient suivis, alors même que l'expérience aurait

dû lui apprendre que cela n'est pas systématique ni automatique, elle a méconnu certaines réalités qui aujourd'hui lui reviennent comme un effet boomerang.

D'abord, la C14 a surestimé sa capacité de mobilisation après plus d'un an de crise, au cours de laquelle, les Togolais ont beaucoup payé et perdu. De fait, bon nombre d'entre eux souhaitent que cette page crisogène se tourne, y compris avec les élections législatives. Ensuite et corrélativement, elle a sous-estimé l'audience du parti au pouvoir. Depuis les années 90, une partie de l'opposition continue à se convaincre qu'il n'a ni militants ni soutiens dans le pays. Ce qui serait tout de même curieux et paradoxal pour une formation qui régent le Togo depuis un demi-siècle. Pour y arriver, il faut nécessairement des gens engagés et plutôt favorables. En clair, tous les Togolais ne sont pas des opposants

et beaucoup le démontrent depuis le 1er octobre.

Par ailleurs, ce n'est pas la première fois que l'opposition annonce rester à l'écart du processus électoral avant de finir par s'y associer. De fait, certains par pragmatisme ou convaincus que la C14 finirait par participer aux élections, ont choisi de se faire enrôler. Au cas où.

Enfin, la C14 n'a pas compris que pour une certaine frange de nos compatriotes, la carte d'électeur, même dans des agglomérations urbaines comme Lomé, constitue la seule pièce d'identité qu'ils peuvent présenter dans leur vie quotidienne, voire professionnelle ; qui plus est délivrée gratuitement, instantanément et à des conditions à minima. Leur demander de s'en priver par pure stratégie politique, est un raisonnement difficilement accessible à la majorité d'entre eux.

## La CEDEAO ne sanctionnera point !

Depuis quelques jours, l'opinion publique togolaise, en particulier urbaine, se trouve confrontée à un nouveau discours stigmatisant vis-à-vis du processus électoral en cours et particulièrement en référence à la mise en œuvre de la feuille de route de la CEDEAO. Il faut admettre que la crise politique a permis un véritable regain d'intérêts pour les textes de la République chez des strates sociales qui naguère n'avaient que peu d'égards pour les questions juridiques ou procédurales. On y dénombre des journalistes, des militants de partis politiques et même de simples citoyens résolus à aller à la source pour mieux comprendre les fondements légaux des arguments de chacune des parties prenantes au dialogue. Phénomène social louable, certes, cependant, il faut rappeler à l'opinion que toute proximité balbutiante avec les termes d'un champ disciplinaire n'est pas de l'expertise. Or on constate que certains offices politiques ont trouvé un alibi royal dans ce « foisonnement subit des experts et analystes politiques » pour s'aventurer sur des terrains qui leur sont totalement étrangers. Il en est des prétendues sanctions de la CEDEAO contre le Togo que des politiciens, probablement à court d'idées et de génie, ont cru bon devoir aborder pour minauser l'opinion et jeter du discrédit sur la mise en œuvre de la feuille de route du 31 juillet 2018.

Par des périphrases qui présentent presque à chaque fois des insuffisances du point de vue de la rigueur, il ressort que les autorités togolaises sont dans le viseur de la CEDEAO et qu'elles pourraient écoper dans un avenir non lointain des sanctions de l'organisation sous régionale. Une telle analyse se singularise par une étonnante ignorance des processus décisionnels communautaires, sauf à utiliser une économie argumentaire qui présente un mélange extraordinaire d'affirmations subjectives propres ou d'autrui sans aucun départ qui puisse permettre aux lecteurs de distinguer les certitudes et les faits de ses projections conjecturales.

D'abord, il est de notoriété publique que les décisions de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de la Communauté, en particulier quand il s'agit d'une médiation ou d'un arbitrage, sont collectives et ne sont pas prises par un seul Chef d'État, puisse-t-il être le président en exercice de l'institution. Il va sans dire que la mise en orbite permanente du président nigérian, Muhammadu BUHARI, dans la crise politique togolaise, est un épouvantail d'autant qu'il est aujourd'hui plus porté sur sa politique intérieure, avec en ligne de mire, les élections présidentielles ouvertes de février 2019 avec un challenger de poids, l'ancien vice-président Abubakar ATIKU.

Ensuite, tout rapprochement entre le Togo et la Guinée-Bissau relève d'une légèreté analytique et d'une confusion situationnelle

déroutante. On rappellera aux avec l'accord d'un large moratoire absentes des recommandations.



Muhammed Buhari, Pdt en exercice de la CEDEAO

lecteurs que les sanctions en Guinée-Bissau sont intervenues après la constatation par le comité de suivi d'obstructions flagrantes itératives à l'application des termes de l'Accord de Conakry. Ce qui sous-entend que la Communauté a eu dans un premier temps à constater un refus d'exécution de l'Accord et qu'un rapport précis nominatif y afférent a été produit et transmis à la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement à travers la Commission de la CEDEAO. Enfin, il y a eu une sollicitation formelle et expresse de la CEDEAO à l'endroit des acteurs concernés,

devant permettre auxdits acteurs de revenir à de meilleures dispositions. Les sanctions n'ont été décidées qu'à l'issue de ce moratoire contre les dix-neuf personnalités qui se sont montrées particulièrement jusqu'au-boutistes dans leur démarche d'entrave à la médiation de la CEDEAO.

Il est bien évident que le Togo et sa crise sont très loin de tels scénarios, d'autant que le comité de suivi n'est encore qu'à l'étape de l'interprétation de la feuille de route à l'attention des acteurs et à l'ajout de précisions complémentaires

Le dossier CENI en est un parfait témoignage.

On peut alors conclure sans risque de se tromper qu'il s'agit plus qu'un réquisitoire mal rédigé contre l'action du gouvernement présentée à l'opinion comme étant en contradiction avec la feuille de route de la CEDEAO. Dans la situation actuelle, tenant compte des avancées relatives à la composition de la CENI à l'Assemblée nationale, il est de notoriété publique que les derniers obstacles ne relevaient ni de la responsabilité du Gouvernement togolais ni du parti au pouvoir. Au contraire de l'ANC qui s'érige en chantre de l'exclusion politique même de ses alliés traditionnels comme le PSR encore oublié dans le partage et de l'UFC, au motif qu'il ne serait pas de l'opposition.

Que devrait alors faire le Gouvernement pour être dans les bonnes grâces de la CEDEAO ? Devrait-il suspendre tout le processus électoral en cours avec notamment le recensement des électeurs qui connaît un réel engouement dans la zone 1, malgré les désinformations et manipulations grotesques orchestrées

par la C 14 et son appendice de la société civile, le FCTD? N'est-ce pas plutôt une telle décision qui compromettrait le respect du délai butoir du 20 décembre fixé par la CEDEAO et qui mettrait ainsi le pays sur le pas de la Guinée-Bissau ? Entre le Gouvernement, d'une part, qui travaille dans le sens du respect des « délais communautaires » et pour l'envoi d'un nouvel avant-projet de loi constitutionnelle en vue d'opérer les grandes réformes constitutionnelles attendues de tous et demandées par la feuille de route de la CEDEAO, et la C14, d'autre part, qui œuvre de façon sibylline pour retarder le processus en prétextant des insatisfactions à chaque tournant, qui risque plus d'écopier de « sanctions communautaires » ? Que l'opinion soit alors éclairée !

Le processus des réformes prévoit un vote à l'Assemblée nationale, soit au 4/5, soit au 2/3 suivi d'un référendum conformément à l'article 114 de la Constitution de 1992 révisée. Dans l'un ou dans l'autre cas, la participation bienveillante de tous les acteurs politiques représentés au Parlement est requise. Il n'existe à ce jour le moindre indice qui montre que le Gouvernement ou le parti au pouvoir, qui ont plus intérêt à ce que les réformes constitutionnelles se fassent, manœuvrent contre l'envoi de ce texte à l'Assemblée nationale. De même, n'eurent-été les tristes tâtonnements de l'opposition parlementaire elle-même, la nouvelle CENI aurait déjà été mise en place avec en son sein toutes les tendances politiques parlementaires ainsi que la société civile, et ce depuis la CENI centrale jusqu'à ses démembrements territoriaux que sont les CELI et les CLC. Que peut-on vraiment reprocher au Gouvernement relativement à la feuille de route de la CEDEAO ?

Le Togo est désormais lancé dans un processus de normalisation progressive de sa vie politique. Plusieurs personnalités internationales et les partenaires de notre pays sont unanimes sur le fait que ce processus ne peut advenir assurément que grâce à la résolution des acteurs d'évoluer dans une perspective d'apaisement et de concertations/concessions continues. Ainsi, chaque acteur est appelé à jouer de manière responsable son rôle afin que les élections à venir soient organisées en toute transparence et que les nouvelles institutions jouissent substantiellement de l'onction de légitimité populaire et démocratique nécessaire.



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé  
Tél. +228 22 35 77 66 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• **Directeur de Publication**  
Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

• **Rédaction**  
Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction  
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique  
Ibrahim SEYDOU

• **Collaboration**  
Edem QUIST  
Essénam KAGLAN

Wilfried ADEGNIKA

• **Distribution**  
Bernard ADADE

• **Maison du journalisme**  
Casier N°49

• **Imprimerie**  
Imprimerie 1 Rois 17  
BP. 8043 Lomé Togo  
Tél. +228 90054237  
99587773

• **Conception**  
Focus Yakou Sarl  
Tél: +228 22 26 01 91  
+228 22 19 78 20  
Lomé Togo

• **Tirage**  
2500 exemplaires

## Païement mobile, la chasse gardée des banques et des opérateurs mobiles

Charles DJADE  
(Stagiaire)

**L**e paysage bancaire a bien changé ces derniers temps avec les applications qui facilitent la vie des consommateurs. Plus besoin de faire des queues devant les guichets des banques ou de disposer d'un compte en banque pour faire des opérations courantes. Les services de transfert par téléphone se sont facilement installés et en espace de quelques secondes, le tour est joué : payer sa facture, faire des dépôts sur son compte mobile, faire des retraits, transférer de l'argent. Le développement du mobile money par les opérateurs de téléphonie mobile (GSM) a été si fulgurant que certains prédisent déjà le déclin des banques traditionnelles, qui de leur côté développent des mobile Banking pour contrecarrer cette montée fulgurante. Entre les deux le partenariat semble être la voie indiquée selon les observateurs.

La technologie a tout chamboulé. Pour les banques classiques, pas question de laisser les opérateurs de télécom s'accaparer du très juteux marché de paiement mobile en plein boom en Afrique. Au Togo, avec la politique de l'inclusion financière, le paiement mobile est promu. Des initiatives sont en train d'être mises en place. D'abord AGRI-PME, la solution qui permet aux agriculteurs de recevoir directement les subventions sur leur téléphone portable sous forme de monnaie électronique et bientôt un système similaire pour les bénéficiaires des produits du Fonds national de la finance inclusive. Le tout couronné par l'annonce d'une plateforme dénommée 'Togo Pay'. Quelle est la situation de banque mobile au Togo ? Quelle alternative pour les banques à cette fulgurante montée du 'Mobile Money' ? Éléments de réponse.

Adjovi, une commerçante de pagné au grand marché de Lomé. Elle n'a plus besoin d'aller en banque avant de faire ses transactions à la fin du mois. 'A chaque fin du mois, je n'ai plus besoin de donner des billets à mes employés, mais un petit transfert par Flooz ou T-Money me facilite bien la tâche', raconte-t-elle. 'Ici à la pharmacie, des clients peuvent désormais payer leur produit par mobile et c'est simple', nous indique Dr James, responsable d'une pharmacie à Lomé. 'Les temps changent, la technologie avance et nous devons s'y adapter', commente Josiane. Voilà ce que la révolution technologique a apporté au Togo.

Face à cette situation, les banques classiques développent des alternatives, le mobile banking. En effet, selon les responsables de banque, l'heure n'est pas aux débats, mais au développement des solutions alternatives pour survivre. 'Nous devons nous adapter à la demande et aux évolutions, c'est une question pour notre survie', nous explique, un responsable digital dans une banque de la place. Pour lui, les banques doivent simplement investir dans le développement digitale pour garder leurs clients.

'Mobile Money, Mobile Banking, sont des variantes de la FinTech qui finissent par se mutualiser. Elles ne sont pas des antagonistes mais se complètent. Ils reviennent à nos instances technologiques et financières, aux décideurs également de commencer à mettre en place des règles, des «policiers» disons des lignes de conduite pour une

bonne organisation qui doit profiter aux pays africains, initiateurs de Mobile Money. Ce que l'Occident n'arriva pas à dire haut (l'Afrique a aussi innové et on l'utilise) mais l'Europe commence à l'utiliser, exemple du groupe Orange en France', commente Emefa Kpegba, Tech entrepreneure.

### Situation en Afrique et au Togo

Lancé en Afrique avec succès pour la première fois en 2007 sous le nom commercial de M-Pesa par l'opérateur GSM Kenyan Safaricom, Mobile Money était au début considéré comme une activité permettant d'adresser simplement le besoin d'inclusion financière. Ceci grâce au téléphone portable dont le taux de pénétration et la croissance rapide est particulièrement forte dans les pays. Mais elle a semblé être une menace pour les banques classiques.

En effet, au bout de 11 années d'existence, le Mobile Money compte aujourd'hui 122 millions de comptes actifs en 2017. Les transactions ont atteint le chiffre de 1,2 milliards valorisées à 20 milliards de dollars US, selon gsmintelligence.com.

Dans un rapport dénommé «Africa blazes a trail in Mobile Money : time for banks and mobile operators to devise strategies», Boston Consulting Group (BCG) s'est intéressée à la question en février 2015 : les revenus de commission que va générer cette activité dans la Région, atteindra 1,5 milliards de dollars US en 2019

En effet, les services de mobile money, transfert ou dépôt d'argent par téléphone portable ou encore de paiement de produit se sont vite développés. Sur le continent africain, moins de 10% de la population dispose d'un compte bancaire, donc le mobile money est une solution pertinente pour beaucoup de monde.

Le marché du développement de 'mobile money' est énorme car le taux de bancarisation auprès des banques classiques n'excède pas 34% selon la banque mondiale. Au Nigéria par exemple, d'après une étude de Financing Inclusion Insight, les détenteurs de compte mobile sont âgés entre 15-35 ans. Les 70% de ce groupe sont instruits et ont un emploi. Le mobile banking donne une autre alternative à la banque classique face à la concurrence des opérateurs de téléphonie mobile.

Le développement rapide de l'offre de

services financiers du M-Pesa au Kenya et en Afrique de l'est, de Orange Money en Afrique francophone et de MTN mobile au Ghana, etc... est devenu si rapide et couronné de succès que les banques ont modifié leur stratégie pour désormais s'adapter en investissant dans le digital.

Ecobank, Société Générale, Barclays Bank, Equity Bank... voire Standard Chartered Bank connue davantage en Afrique comme une banque institutionnelle, ont désormais leur plateforme de Mobile Banking.

Au Togo, selon les données de Global Findex (Financial inclusion index) publiées le 19 avril par la Banque



Mondiale, le mobile money a fait une grande percée.

Si le pourcentage d'individus de plus de 15 ans titulaires d'un compte en Afrique subsaharienne a presque doublé en six ans, passant de 23 % en 2011 à 43 % en 2017, au Togo, on note une progression encore plus spectaculaire.

La part des adultes (âgés de plus de 15 ans) qui possèdent un compte est passée de 18 % en 2014 à 45 % l'année dernière. Près de 25% de la population adulte dispose désormais d'un compte dans une institution financière classique. Une statistique bien meilleure que celle de 2014 avant l'avènement du mobile payment.

La révolution du Mobile amorcée il y a 4 ans par l'opérateur Moov avec pour objectifs de faciliter les paiements de certains services périodiques notamment les factures d'électricité, ou de permettre aux Togolais de transférer de l'argent à leurs proches, semble drainer les foules. En trois ans seulement, le Togo a triplé le nombre d'utilisateurs de moyens de paiement électroniques, ce qui représente un véritable tournant dans l'inclusion financière.

Plus de 10% des Togolais inclus dans le système financier possèdent à la fois un compte auprès des institutions classiques et un mobile money (T-money et Flooz). En ce qui concerne ceux ayant uniquement un compte mobile money, ils représentent environ 12% de la population adulte intégrée dans le système financier. En moins de 4 ans, le Mobile money a fait entrer de milliers de Togolais dans le système financier togolais.

Une situation en nette amélioration grâce à l'implémentation tous azimuts de services de paiement mobile innovants par les opérateurs sur place (T-money avec Togocel et Flooz avec Moov) et une appropriation remarquable de ces solutions par l'administration centrale. C'est dire que le Mobile Money tente avec un succès sans précédent de se tailler une part belle en tant que moyen de paiement. Grâce à une forte pénétration du mobile, qui tutoie les 80%, le paiement mobile est en train

annoncé une nouvelle initiative dans le domaine de mobile money. Il s'agit de la plateforme 'Togo Pay'. Objectif : donner la possibilité aux clients des opérateurs mobiles disposant de compte de Mobile de transférer de l'argent d'un fournisseur à un autre et d'un compte mobile à un compte bancaire vers-versa.

Selon le conseil des ministres cette nouvelle plateforme, première du genre dans l'espace UEMOA viendra révolutionner les transferts d'argent au Togo.

La plateforme de paiement Togo Pay, permettra de faciliter les transferts de fonds des comptes bancaires vers des portefeuilles d'argent mobile et vice-versa. Elle permettra également aux utilisateurs d'un réseau de mobile money d'interagir avec les utilisateurs d'un autre réseau de mobile money. Elle favorise notamment, la réalisation de transfert d'argent inter-réseaux » explique le communiqué du gouvernement.

'Cette interopérabilité permettra par exemple à un abonné du réseau Togocel ayant un compte mobile Tmoney de transférer de l'argent à un autre abonné de Moov Togo avec un compte Flooz. Ainsi les deux clients ne sont pas nécessairement tenus d'être clients d'une même agence de téléphonie mobile. Un client d'une banque de la place pourrait faire un dépôt à partir de son téléphone de son compte bancaire à son portemonnaie TMoney ou Flooz ou tout autre compte', souligne le communiqué officiel.

Seul hic, selon les entrepreneurs Tech, il ne revient pas à l'Etat de mettre en place une telle initiative. C'est aux startups. 'On a comme l'impression que le gouvernement supprime les startups', s'étonne une tech-entrepreneure. Pour cette dernière c'est à l'Etat d'aider ou accompagner les startups à mettre en place ces genres d'initiatives. 'A cette allure, qui va contrôler qui, puis que l'Etat même devient startup', s'indigne un autre entrepreneur tech.

'Les choses évoluent vite et les innovations également. A mon humble avis même si je pense ceci comme une innovation stratégique, l'Etat peut du moins accompagner au lieu de se mettre à initier soi-même de tels projets. Et il n'y a pas que TogoPay. Ces derniers temps, on a l'impression que notre Etat est devenu Startup ou Entrepreneur, en Agriculture, TIC, Finances et Économie... Ailleurs comme la France, les USA, le Nigeria, le Sénégal, au Kenyan (...), les gouvernants accompagnent ces genres d'initiatives et ne se mettent pas à les réaliser', ajoute un autre développeur d'application.

### Togo Pay, l'annonce du gouvernement qui fait grincer les dents !

Au terme du Conseil des ministres du 20 septembre, le gouvernement a

## OUVERTURE DU CAPITAL DE TOGOCOM :

## Quelles conséquences pour l'économie togolaise ?

**L**ors du Conseil des Ministres du 3 octobre 2018, le gouvernement togolais a dévoilé les projets de loi portant sur la privatisation de l'Union Togolaise de Banques (UTB) et de la Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTIC), ainsi que sur l'autorisation d'ouverture du capital de l'opérateur historique des télécoms, TogoCom. Retour sur les enjeux économiques qui ont mené à cette décision et sur les conséquences à venir d'une telle opération.

Une transaction qui s'inscrit pleinement dans la stratégie de modernisation du Togo

Ces dix dernières années, le Togo a énormément investi dans la modernisation de ses infrastructures : les chantiers du port et de l'aéroport international de Lomé, la construction de nouvelles routes... Autant de projets dont les Togolais sont les premiers bénéficiaires.

La contrepartie de ces investissements publics de masse a été l'augmentation significative de l'endettement du pays. Afin de le réduire, le gouvernement togolais doit élaborer une stratégie de redressement économique sans pour autant réduire les dépenses sociales, ce qui serait en contradiction avec ses engagements pris dans le cadre du Plan National de Développement.

C'est dans ce contexte économique tendu qu'apparaît l'ouverture du capital de TogoCom. En tant qu'investisseur historique, l'Etat a accompagné le développement de TogoCom durant de nombreuses années. Aujourd'hui le Togo est le seul pays d'Afrique de l'Ouest à



Cina Lawson, ministre de l'Economie numérique

détenir encore 100% du capital de son opérateur de téléphone. Il est aujourd'hui temps d'envisager dans de bonnes conditions, la cession d'une participation dans TogoCom qui permettra à l'Etat d'assainir les finances publiques, de continuer à investir dans le Plan National de Développement et de donner les moyens à TogoCom de continuer à se développer, à innover et à offrir

des services toujours plus élaborés à l'ensemble des Togolais..

Avec un objectif de réduction de la dette à 56,4 % du PIB à l'horizon 2022, l'ouverture de capital de TogoCom facilitera la réalisation de cet objectif sans compromettre la volonté du gouvernement d'asseoir sa position avant-gardiste en termes d'innovation numérique dans la

sous-région. En effet, le credo de Cina Lawson, Ministre des Postes et de l'Economie Numérique, est que « le numérique s'affirme comme un véritable levier de la modernisation de la modernisation de l'économie et de la société. A ce titre il contribue à faire du Togo un hub de services et un centre international d'innovation et de compétence digitale ».

#### Une stratégie industrielle ambitieuse

L'objectif des autorités togolaises est clair : faire du pays un hub technologique de la sous-région d'ici 2030. Pour atteindre cette ambition, il est nécessaire que le pays accélère ses efforts en matière d'innovation. L'ouverture de capital de TogoCom fait écho à cette volonté. En ouvrant le capital à un nouvel investisseur, l'Etat veut accroître de manière exponentielle l'innovation en donnant un nouveau souffle financier à l'entreprise.

Par ailleurs, avec le lancement de la 4G en juillet dernier, le marché des opérateurs mobiles devra faire preuve d'inventivité pour répondre aux attentes des consommateurs en leur proposant des services novateurs.

Au surplus, cette ouverture de capital permet d'envoyer un signal fort et

positif aux investisseurs. En leur ouvrant la voie, le gouvernement permettrait d'accélérer la transformation et l'innovation dans certains secteurs qui nécessitent cruellement de relais financiers.

#### Une meilleure allocation des moyens financiers de l'Etat

En ouvrant le capital de TogoCom, le Togo s'assure des revenus complémentaires qui permettront notamment d'investir dans la réalisation du Plan National de Développement et dans les secteurs sociaux.

Il convient de rappeler que le gouvernement s'est engagé à hisser le Togo au rang de plateforme économique d'excellence de la sous-région à l'horizon 2022. En cinq années de mise en œuvre, plus de 4622,2 milliards FCFA (environ 8,3 milliards \$) de ressources seront nécessaires pour transformer structurellement l'économie pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive et créatrice d'emplois, améliorant le bien-être social. Ainsi, les revenus dégagés grâce à cette opération d'ouverture, il est fort à parier que l'arrivée d'investisseurs privés jouera un rôle prépondérant dans la réalisation de ce Plan National.

## Votre Chariot c'est chez CFAO MOTORS



**TOYOTA**  
EQUIPEMENT INDUSTRIEL

Bd Eyadema - BP 332 Lomé  
Tél.: 22 23 31 00 - cfaotogo@cfao.com

**cfao**  
MOTORS

## Plus de 10% de Togolaises victimes de viol

**C'**est un sujet dont on parlait peu et qui fait maintenant la une de l'actualité, depuis qu'une vidéo devenue virale, a circulé sur les réseaux sociaux. On y voit un individu tenter d'imposer une relation sexuelle anale à une jeune fille. Les dénonciations ont été à la mesure du choc provoqué dans l'opinion par la séquence, d'autant qu'elle a été suivie quelques jours plus tard par d'autres vidéos exposant la nudité de plusieurs filles. De fait, un mouvement, dénommé « Non c'est non » a été lancé pour dénoncer les violences et abus exercés sur les femmes. Il a organisé le 04 octobre dernier, avec le soutien de plusieurs organisations féministes, un sit-in de quelques minutes devant le ministère de la Promotion de la Femme. Quelle est l'ampleur de ce phénomène et quelle prise en charge pour les victimes ? Eléments de réponse dans ce dossier.

L'Afrique est l'endroit où l'on recense le plus de viols, selon les Nations Unies. Si aucune zone n'est épargnée par le phénomène, notre continent possède cependant un triste record : celui du taux de viol par habitant le plus élevé au monde. Plus de 37% des femmes, soit plus d'une Africaine sur trois, auraient subi des agressions sexuelles au cours de leur vie. Selon l'étude « The World's Women 2015 : trends and statistics » publiée en avril 2016, l'Afrique détient le triste record d'abus sexuel dans le monde. En Afrique du Sud par exemple, plus de 50.000 femmes sont violées chaque année selon la police. Un chiffre largement sous-estimé selon plusieurs associations car beaucoup de victimes ne portent pas plainte, découragées par l'inefficacité de la police et du système judiciaire.

En République démocratique du Congo, le nombre de victimes de viol reconnues s'élève à plus de 500 000 depuis 1996. D'ailleurs, le viol dans ce pays a valu ce 05 Octobre le prix Nobel de la paix au Dr Denis MUKWEGE, le gynécologue qui soigne les femmes violées.

### Etat des lieux

Acte par lequel une personne impose à une autre des relations sexuelles par la force et la violence, le viol selon l'article 211 du Code pénal togolais « consiste à imposer par fraude, menace contrainte ou violence des relations ou pénétrations sexuelles à autrui ». Précisons ici qu'il y a une évolution jurisprudentielle traduite par le législateur togolais. Le viol ne se limite plus seulement à une pénétration sexuelle mais il englobe toute autre forme de relations sexuelles, attouchement sexuel et autre non consenti. La notion de fraude incluse dans la définition est également importante. « Si vous amenez une personne par des moyens détournés à avoir des relations sexuelles avec vous sans son libre et entier consentement, vous êtes coupable de viol » précise le texte. De fait, selon l'Enquête Démographique de Santé de 2013-2014, environ une femme togolaise sur dix, soit 11% de Togolaises, a été victime de violence sexuelle une fois dans sa vie. Ici comme ailleurs sur le continent, le viol est un phénomène

qui malheureusement n'épargne aucune catégorie de femmes, quels que soient son niveau d'études ou son rang social, sa religion ou son statut matrimonial. Même au sein des couples mariés ou des personnes vivant en concubinage, on rencontre des cas de viol. Et pourtant, le sujet reste tabou, comme d'ailleurs tout ce qui touche au sexe. C'est difficile pour une victime du viol d'en parler. Celles qui ont le courage de le faire subissent tellement de pression par la suite, qu'elles préfèrent y renoncer. Or, le viol laisse toujours des séquelles sur la victime.

Au total, ce sont au moins 20% des femmes togolaises qui ont eu à subir des violences sexuelles si l'on considère l'inceste, la pédophilie et le viol. Au cours du troisième trimestre de l'année 2017, le Centre d'écoute du Groupe de réflexion femme démocratie et développement (GF2D) sis à Lomé, a enregistré 05 cas de viol. Ce qui représente 3,3% des autres problèmes juridiques soumis par les visiteurs du centre. Plus inquiétant est le chiffre fourni par le Centre Kékéli, sis également à Lomé et qui a pour cible prioritairement les enfants. Selon ce centre, ils reçoivent annuellement 60% de plaintes liés au viol sur mineur.

### Témoignages :

Le viol intervient souvent dans la sphère familiale ou l'entourage proche. Ce sont des personnes en qui les filles ont confiance, sans intention sexuelle. Tel est le cas d'Afi (nom d'emprunt), une jeune fille de 17 ans, qui a été abusée par son père. Un soir, profitant de l'absence de la belle-mère, le géniteur a imposé des relations à sa propre fille. Acte qu'il va récidiver plusieurs fois avant que sa victime ne porte plainte, lassée d'être un joute sexuel. Après avoir nié les faits, le papa finira par reconnaître son acte et écoper 12 mois d'emprisonnement.

Quant à Amivi, 8 ans, c'est son beau-frère qui a profité de l'absence de sa petite amie pour forcer la petite une nuit à coucher avec lui. Après l'acte délictueux, l'enfant a commencé par saigner. Pris de panique, il l'a lui-même conduit dans un CMS. Arrivée dans le coma, vu la gravité du cas, elle a été référée au CHU. Le lendemain après réanimation, le présumé auteur est entré dans la salle d'hospitalisation de l'enfant pour la menacer de ne pas dévoiler son identité mais de plutôt dire qu'elle a été agressée dans la rue. Malheureusement pour lui, l'enfant finira par avouer la vérité. Le violeur a été pris et jeté en prison.



Une victime du viol

Parfois, le viol est collectif. C'est ce qu'a vécu la petite Emilie, 12 ans. Alors qu'elle rentrait d'une course pour sa maman, elle a été enlevée et conduite dans une maison isolée, avant qu'une relation sexuelle ne lui soit imposée par deux jeunes apprentis. Le petit Gaston quant à lui a été victime du coiffeur de son quartier qui lui faisait faire des fellations.

### Les dommages créés par le viol

Le viol crée chez l'individu des dommages. Ceux-ci sont prioritairement au nombre de trois types selon Tony BOU, psychologue-clinicien et de la santé. Il s'agit d'abord du désir sexuel : lors du viol l'espace sexuel est violé. Ainsi certaines victimes présentent l'hypoactivité sexuelle qui est l'absence ou la déficience de désir sexuel. Parfois, cette absence se traduit également par un évitement de tout contact génital. Ensuite, il y a le trouble de l'orgasme.

Ici contrairement au premier cas, le désir est là, mais il y a une absence ou un retard persistant après une phase d'excitation pour atteindre l'orgasme. Il y a les troubles sexuels qui sont douloureux.

Ce qui entraîne la dyspareunie qui est un trouble génital persistant répété associé au rapport sexuel et qui cause la douleur. Elle peut ressentir aussi le vaginisme qui est une contraction volontaire au cours du rapport sexuel ce qui fait que la femme ressent une douleur au moment de la pénétration qui entraîne le rejet de l'acte sexuel. Enfin, il y a les dommages au niveau social et relationnel. « La femme victime du viol va avoir des problèmes au niveau de sa famille si elle est mariée, un problème par rapport à la sexualité dans le couple quand elle n'a pas le désir, quand elle doit ressentir la douleur lors des rapports sexuels », note la psychologue-clinicien.

L'ensemble de ces facteurs va avoir un rejaili psychologique, c'est-à-dire que cette femme ne va pas être heureuse dans son couple. « Elle va toujours se culpabiliser par rapport tout ce qu'elle ressent, se trouve étrange à elle-même. Elle vit dans un traumatisme et c'est là on peut parler de la prise en charge », nous apprend BROU.

### La prise en charge

La prise en charge se fait à deux niveaux. Quand la victime est reçue à chaud c'est-à-dire issue d'un viol dans les heures qui suivent. Elle a un aspect médico-légal. Reçues à chaud, « il faut offrir aux victimes un espace d'expression pour qu'elles puissent extérioriser leur douleur sans se culpabiliser parce que quand une femme est victime du viol, la première réaction de son entourage c'est de la culpabiliser : qu'est-ce que tu faisais là-bas, pourquoi tu as porté çà, pourquoi tu as fait çà. Dans nos sociétés, on tente de décriminaliser le viol et à culpabiliser la violée.

(Suite à la page 11)

### Un arsenal juridique répressif

**L**ecodepénal punit de réclusion criminelle de cinq (05) à dix (10) ans et d'une amende de deux millions (2.000.000) à dix millions (10.000.000) de francs CFA tout auteur de viol. Si la relation sexuelle est imposée par la violence, la contrainte ou la menace par un conjoint à un autre, elle est punie d'une amende de deux cent mille (200 000) à un million (1 000 000) de francs CFA ou de sept cent vingt (720) heures de travail d'intérêt général. En cas de récidive, la peine est de dix (10) à douze (12) mois d'emprisonnement et d'une amende d'un million (1 000 000) à cinq millions (5 000 000) de francs CFA.

Malgré cet arsenal répressif, plusieurs victimes hésitent encore

à porter plainte ; et parmi celles qui franchissent le pas, certaines se rétractent en chemin, confie Mme Michele Nousseossi AGUEY, Secrétaire générale GF2D. Certains parents préfèrent un règlement amiable à une exposition judiciaire. Au Centre Kékéli, spécialisé dans ces genres d'infraction, « lorsque nous sommes saisis, nous conseillons aux victimes d'appeler le numéro gratuit « Allo 10 11 » pour que l'appel soit comptabilisé dans les statistiques. Puis, nous demandons aux victimes d'aller déclarer dans un commissariat pour qu'une réquisition soit prise pour un médecin ; ce qui permettra de faire l'expertise de viol. Ce n'est qu'après que nous suivons les procédures judiciaires », nous a

confié Alex Abalo MEBA, juriste au sein du centre.

Très souvent la procédure judiciaire aussi fait peur aux victimes qui ont peur d'être stigmatisées. Les pesanteurs socio culturels, l'environnement familial et autres ne leur sont pas favorables. « Malheureusement ces victimes se sentent un peu indexé par la population, par la famille, elles ne reçoivent pas le soutien qu'il faut pour leur permettre de surmonter le choc psychologique que ce viol leur a imposé, c'est pourquoi il est important que nous puissions mettre en place un programme qui puisse accompagner toutes les victimes sur le plan psychologique, sur le plan médical, et juridique », suggère Mme AGUEY.

## Le rite de jumeaux résiste à la « modernité » et aux religions ✎ Charles KOLOU (Stagiaire)

**N**os sociétés traditionnelles gardent leur identité à travers la culture. Les rites de jumeaux qui à leur naissance se voient attribuer des pouvoirs surnaturels et hors du commun, sont l'une de ces cérémonies auxquelles elles restent attachées. Dans ce dossier, Focus Infos vous immerge dans le secret des initiés, notamment dans la communauté Bè.

C'est à la demande des parents que s'effectuent les rites des jumeaux, dont l'expression est différente selon que l'on se trouve au nord ou au sud du Togo. Sont dépositaires de ces rituels, des sages, souvent des personnes âgées, maîtrisant tous les codes de la cérémonie, et surtout parents eux-mêmes de jumeaux.

Dans la communauté Bè à l'extrême sud du pays, « ado éssi énu na vénavi » qui littéralement veut dire mettre de l'eau à la bouche des jumeaux, est le premier rite impératif que l'on doit faire aux jumeaux à leur retour d'hôpital. Cette cérémonie consiste, si l'on s'en tient à sa définition littérale en français, à donner symboliquement de l'eau aux jumeaux. Le jour J, on pose deux canaris, une poule et un coq pour les jumeaux en un endroit de la maison. Les animaux ne sont pas tués mais plutôt élevés en attendant le grand rituel appelé « assi yiya na vénavi » (ce qui signifie littéralement aller au marché pour le jumeau). Cette cérémonie de pose de canari appelée premier pas est aujourd'hui à l'abandon.

Une longue liste de produits est exigée pour préparer la cérémonie : 2 canaris rouges, 2 Calebasses, deux assiettes en argile rouge, 2 cauris, 2 tubercules d'ignames, 1 litre d'huile rouge ou huile de noix de coco, 10 litres de Sodabi, 2 bols d'haricots rouges, 2 bols de riz, 1 bol d'haricot blanc, 2 bouteilles de dry gin, 4 coqs, en plus d'une somme variant de 24 à 30 000 FCFA devant servir

à acheter notamment des herbes et autres indispensables pour la réussite du rituel.

Toutes ces provisions rassemblées, place à la cérémonie. Au matin du jour fixé, les initiés qui se sont déjà concertés au préalable se rendent au domicile des parents des jumeaux. Le rituel commence d'abord avec une prière adressée aux aïeux et aux jumeaux décédés, et par l'offrande d'une boisson à leur intention, versée par terre. Ensuite, tous les produits exigés sont étalés sur une natte disposée à cet effet. Les initiés prennent les cauris, le dry gin et 1 litre d'une boisson locale à base du maïs (liha) pour bénir les herbes avec chants et incantations de circonstances. Enfin, les initiés lavent les 2 canaris achetés pour la cérémonie, y mettent les herbes qui seront plus tard étalées sur la natte sur lesquels l'on couchera les jumeaux couverts d'un pagne, avant « d'aller au marché ». Cette expression n'est pas à prendre dans son sens littéral. Au terme du rituel que nous décrit dame Maman Danlehomé Yoto, spécialiste des cérémonies de jumeaux, il s'agit d'aller symboliquement payer des taxes à un vigile posté à la porte de la maison et contrôlant des biens et produits qui y sont étalés pour la circonstance.

Pour se « rendre au marché », un homme devra être accompagné de la maman des jumeaux, de jeunes filles et des initiés présidant la

cérémonie du jour. Une fois « au marché », ceux-ci devront acheter tous les produits. Ils prennent donc avec eux beaucoup d'argent, le plus souvent des pièces de monnaie. Pendant ce temps, le père des jumeaux reste enfermé dans une chambre.

Au retour de ceux qui sont allés « au marché », les jumeaux couchés sur les herbes sont supposés être endormis. Après les avoir réveillés, les herbes étalées sur la natte sont récupérées, lavées par les initiés et mises dans les deux canaris et conservées dans un lieu choisi par les parents. Ce dernier acte met officiellement fin à la cérémonie. Selon la tradition, tout ce qui a été utilisé pour la purification des jumeaux est alors enterré en un endroit sûr de la maison, de peur qu'il ne soit utilisé à des fins mystiques ou pour empêcher que l'esprit de la mort ne s'empare des jumeaux.

### Ni mysticisme, ni magie :

Les rites des jumeaux ont un sens. Ils sont une source de purification et de bénédiction pour leur vie future selon la tradition, et sont organisés si les parents le désirent ou en fonction de leurs moyens. « Ces rituels sont très importants pour la vie des bébés et de leurs parents. Si tu les fais, les enfants seront bien portants de même que leur maman. Ils auront la protection divine » assure Akoua Alognon, une mère de jumeaux. Selon Maman Yoto, ne pas faire de cérémonies provoquerait des difficultés dans la vie aussi bien des parents que des enfants.

De fait, chez les Kabyès par exemple, « ces cérémonies ont pour objectif entre autres de préserver



Les jumeaux

la chance des jumeaux et de les protéger contre tous les maux »

Malgré ces motivations, certains préfèrent les pratiques religieuses, symbolisées par des prières de bénédiction faites par un prêtre ou un pasteur.

### Les jumeaux ont leurs noms :

La ressemblance physique est l'une des caractéristiques des jumeaux. Pas facile de les distinguer, même si certains s'y essaient en relevant des signes particuliers. C'est par leurs noms spécifiques qu'on les identifie dans nos sociétés. Dans le sud du pays, des prénoms comme Akoété, Akouété, Atsou, Etsé, Agossou, Agossi font référence à des jumeaux. Au nord, Nèmè, Naka, et Don'ga pour les filles jumelles ainsi que Kpatcha et Tchouou pour les garçons, sont souvent utilisés pour les jumeaux en pays kabye. Les Akosso donnent selon leur coutume Oukoué et Wassé, ou encore Atsou et Sévi comme noms aux jumeaux selon qu'ils soient

filles ou garçons.

Ces noms peuvent être porteurs d'une signification. Ainsi, Agossou par exemple attribué chez les « Bè » désigne les jumeaux dont la naissance fut compliquée. « Nous donnons le nom Agossou et Agossi aux enfants sont sortis par exemple lors de leur naissance les pieds en premier » explique Madame Yoto. Quant aux parents, ils sont identifiés dans leur communauté grâce à des surnoms, comme « vénavito » (père des jumeaux) et « vénavi non », (mère des jumeaux)

Pour rappel, dans le langage courant, on parle habituellement de jumeaux pour désigner une double naissance. Toutefois, le terme s'applique aussi à des naissances multiples. Ainsi, des triplés (3), quadruplés (4) ou autres quintuplés (5) sont aussi jumeaux.

Littéralement, le terme jumeau se réfère à tous les individus (ou l'un de ceux-ci) qui ont partagé le même utérus au cours d'une même gestation.

## Refuser des pièces limées ou billets usagés peut vous coûter des amendes ✎ Charles DJADE (Stagiaire)

**E**st-il permis de refuser une pièce de monnaie lisse ou un billet de banque usé ? La pratique est monnaie courante au Togo. Elle crée conflits entre vendeurs et acheteurs. Pourtant selon le nouveau code pénal, le refus des pièces ou des billets de banque est punissable.

Ce jeudi matin, une dispute attire l'attention des passants. Adjovi s'accroche avec la vendeuse de bouillie. La raison : la pièce de 100 FCFA avec laquelle elle a payé sa consommation est limée. Cette scène n'est pas marginale. Le refus des vendeurs de prendre tel billet de banque parce que usagé ou telle pièce parce que limée est le lot quotidien de nombreux de leurs clients. Chacun renvoyant

la responsabilité de la situation à l'autre et tous interpellant le gouvernement à régler le problème. Un texte régleme pourtant cette situation.

### Que dit la loi ?

Le refus de recevoir pour sa valeur officielle la monnaie qui n'est ni fausse ou ni altérée est puni par le législateur. Aux termes

de l'article 1165 du nouveau code pénal togolais, « est punie d'une amende de dix mille (10.000) à cinquante mille (50.000) Francs CFA, toute personne qui refuse de recevoir pour sa valeur officielle la monnaie qui n'est ni fausse ni altérée ayant cours légal. ». Par ailleurs, « le billet de banque a deux pouvoirs : un pouvoir libérateur et un pouvoir co-légal.

Le pouvoir est dit libérateur parce qu'il éteint la dette et co-légal car le refus d'une pièce de monnaie ou d'un billet de banque, s'il n'est pas détecté comme faux est interdit par la loi. Nous sommes dans

l'espace de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et seule la BCEAO, la banque mère comme on l'appelle, est habilitée, à émettre des billets de banque » précise un banquier.

De fait, une pièce de monnaie, qu'elle soit lisse, rouillée, noire ou un billet de banque, usé, déchiré à moitié, scotché etc. ne doit pas être refusé par n'importe quel citoyen, tant qu'il n'est pas détecté comme faux. Et seule la BCEAO a le pouvoir de certifier la qualité d'un billet, puisque les billets constituent sa propriété exclusive et c'est d'ailleurs elle qui les émet.

Les citoyens, les vendeuses ou les commerçants qui s'adonnent à cette pratique méconnaissent donc la réglementation monétaire ou agissent en dehors de celle-ci. Il faut donc retenir que personne n'a le droit de refuser une pièce ou un billet de banque, quelle que soit sa nature, à moins qu'il ne soit détecté comme faux.

Des campagnes de sensibilisation à l'endroit des groupes cibles, comme des regroupements de femmes, des syndicats, des associations, des comités de développement seraient utiles en ce sens.

## FERMETURE DE LA MORGUE :

### Un véritable chemin de croix pour les familles

Carine OLLANLO  
(Stagiaire)

**D**epuis le 16 juillet dernier, la morgue du CHU Sylvanus Olympio fait peau neuve. Le plus grand site du Togo pour accueillir les morts est en chantier. Sa rénovation fait partie d'un ensemble de projets de réformes mises en œuvre dans le cadre de la contractualisation de centre hospitalier universitaire. Pour combler le vide ainsi créé, certaines familles ont recours aux méthodes traditionnelles de conservation des corps à domicile, avec les risques que cela comporte bien évidemment pour la santé publique.

Estimée à un coût total d'environ 435 millions F CFA, la rénovation de la morgue de l'emblématique hôpital du Togo (Sylvanus Olympio) est exécutée par la société ANAFA International, sur financement de l'Etat togolais. Elle fait partie des réformes qui vont toucher plusieurs départements du premier centre médical du pays. Celles-ci ont commencé par la morgue au vu de l'urgence, notamment l'insalubrité et le non-respect des normes dans la conservation des corps qui règnent sur les lieux.

Et depuis 3 mois, l'on assiste à un véritable carnaval de corps inanimés à Lomé. D'un hôpital à un autre, les familles triment les dépouilles de leur défunt dans les rues de la capitale, cherchant désespérément des chambres froides pour abriter la personne éplorée le temps d'établir le programme funèbre. Outre le Centre médico-social (CMS) d'Aképe qui reçoit des corps tous

les jours, le CHR Lomé-commune demeure à ce jour la seule morgue opérationnelle à Lomé. Cependant, pour accroître sa capacité d'accueil, les casiers prévus initialement pour un corps, en reçoivent maintenant deux voire trois, quand le mort n'est pas de grand gabarit. Face à cette situation, certaines familles préfèrent conserver le corps à la maison.

#### Des méthodes traditionnelles de conservation d'un corps à domicile

Notre enquête nous a conduit vers des familles qui nous ont révélé deux méthodes de conservation de corps à domicile. La première nous a confié qu'elle a fait usage de la glace pour garder durant deux semaines le corps d'un grand parent décédé.

« Au tout premier jour, nous avons payé de la glace à 4000 mille (quatre mille FCFA). Après avoir étalé sur un support solide une bonne dizaine

de pagnes que l'on ne va plus utiliser après bien sûr, nous y avons étalé de la glace que nous avons broyé au préalable. On a posé le corps de papa sur cette glace et nous l'avons une seconde fois recouvert complètement de glaces. Nous avons mis des récipients sous la couche pour récupérer l'eau de la glace qui se dissout après des heures. Cette première application a duré 2 jours, et après quoi, nous avons renouvelé la glace pour 2000F sur la dépouille. Cela n'a pas été facile car il fallait avoir constamment des expérimentés pour garder l'entrée de la morgue à domicile. Je tiens à préciser que les deux gardiens ainsi que ceux qui sont chargés d'envelopper le corps sont privés de parole devant le corps inanimé... », nous a confié notre source.

« La mort est très cruelle et ne prévient jamais. Elle a frappé à notre porte à un moment où l'on s'y attend le moins. Et comme le malheur n'arrive



Façade de la morgue du CHU SO (image illustrative)

jamais seul, nous voilà confronté au problème de fermeture de morgue et de saturation de l'autre. Mais il nous fallait absolument un peu de temps pour organiser les funérailles de notre chère regrettée. C'est ainsi que les doyens du village nous ont demandé de rapatrier le corps pour une conservation à domicile.

De notre côté nous avons simplement utilisé des branches de quinine pour conserver le corps. Nous en avons arraché abondamment sans les branches, seulement les feuilles dans lesquelles nous avons posé le corps que nous avons ensuite enveloppé totalement avec toujours les feuilles

fraîches de quinine. Et ça marché. C'est d'ailleurs la méthode la plus utilisée au village, nous a confié notre second témoin. .

Pour autant, aucune de ces deux méthodes n'est sans risques sur la santé. Un médecin que nous avons contacté nous a révélé que la conservation d'un corps à domicile présente un danger pour les populations surtout si le défunt a succombé à une maladie infectieuse. Pour rappel, la nouvelle morgue une fois terminée, pourra prendre 305 corps au lieu des 194 actuels. D'autres innovations sont également annoncées.

**DON'T RUSH**  
**VOTRE NOUVEAU SUV**  
**ARRIVE**

**TOYOTA**

Bd Eyadema - BP 332 Lomé  
Tél.: 22 23 31 00 - cfaotogo@cfao.com

**cfao**  
MOTORS

## 1 Togolais sur 7 souffre de bégaiement

**L**ié à un problème de locution et de communication, le bégaiement toucherait environ 70 000 Togolais, principalement les hommes. Véritable handicap social au quotidien, si le bégaiement ne peut pas être totalement guéri on peut heureusement être soigné.

### Le bégaiement, qu'est-ce que c'est ?

Défini comme une perturbation de l'élocution dont les manifestations sont des disfluidités d'une durée variable: répétitions de mots, de syllabes ou de sons, blocages, ajout de sons ou de mots superflus ou prolongations de certains sons, le bégaiement peut aussi être accompagné de mouvements secondaires comme le tic facial, le clignement des yeux.

Il touche trois garçons pour une fille. Il se caractérise par l'interruption de la parole ou la répétition de syllabes empêchant de dire ce que l'on souhaite exprimer : une phrase, un mot ou une partie de celui-ci. La parole est ainsi bloquée avant d'être finalement expulsée. Parce qu'il est souvent handicapant et facteur de honte pour la personne qui en souffre, le bégaiement est souvent difficile à vivre et à accepter. Selon les jours, les périodes et l'environnement, il se manifeste de façon plus ou moins visible. La manifestation de ce trouble est ainsi variable selon les individus.

### Les causes

Le plus souvent, le bégaiement apparaît dans l'enfance, entre l'âge de 3 et 7 ans. Ses causes sont encore relativement mal connues bien que l'on considère que différents facteurs puissent en être à l'origine : parmi eux, des problèmes neuromusculaires sont évoqués. Un climat tendu ou un choc émotionnel peuvent provoquer un bégaiement. Des adultes peuvent ainsi en souffrir après un accident ou un événement traumatisant, alors qu'ils n'avaient jamais bégayé auparavant. Il semblerait enfin que le facteur génétique puisse également être lié au développement du bégaiement.

### Prédisposition génétique ?

Malgré le fait que le bégaiement a très longtemps été vu comme un trouble de la parole uniquement psychologique, les dernières études sur le sujet démontrent tout autre chose. En étudiant les cerveaux de personnes bégues et non-bégues grâce à l'imagerie par résonance magnétique, les chercheurs ont prouvé que les aspects neuropsychologiques mais



aussi héréditaires jouent un rôle très important chez les individus bégues et que l'origine du trouble est donc multifactorielle. On sait notamment que des mutations génétiques spécifiques du cerveau présentant des différences ou des fragilités sont la principale cause du bégaiement. Le bégaiement particulièrement présent dans certaines familles et la présence d'un bégue parmi les parents augmenterait donc par trois le risque de bégaiement chez l'enfant. Cependant, si on agit avant l'âge de 6 ans, le pronostic est favorable. Même si le bégaiement ne disparaît pas totalement chez les enfants d'âge scolaire, prendre en charge ce trouble est essentiel et nécessite en général la consultation d'un orthophoniste. Il arrive cependant que le bégaiement disparaisse de lui-

même ou avec l'aide des proches.

### Facteurs prédisposants ?

Le bégaiement peut aussi survenir ou augmenter sous l'influence de certains facteurs qui n'en seront pas la cause mais qui peuvent favoriser son déclenchement ou son augmentation au lieu de lui permettre de se résorber. Nous parlerons des facteurs lors de la jeune enfance car c'est généralement dans cette période que le trouble perdure ou se déclenche.

\*Les facteurs linguistiques : En fonction de l'âge d'apparition du langage chez l'enfant, celui-ci aura en effet plus ou moins de

avoir beaucoup de mal à trouver les mots, à s'exprimer et se retrouvera tellement exigeant avec lui-même que le bégaiement surviendra s'il y a une prédisposition génétique ou neurologique.

\*Les facteurs environnementaux : Certains événements survenant dans la famille, à la garderie, à l'école mais aussi dans l'environnement extérieur proche d'un enfant ou d'un adolescent peuvent toucher son état physique et psychique. Ils peuvent lui déclencher des peurs et ainsi interférer avec son système de parole, faire ressortir ou déclencher des troubles comme le bégaiement s'il y a une prédisposition génétique ou neurologique.

Le bégaiement reste un trouble de la parole pour lequel il manque beaucoup d'éléments explicatifs. Les recherches scientifiques n'ont par exemple pas encore pu démontrer pourquoi les hommes sont plus touchés que les femmes par le bégaiement.

### Comment soigner le bégaiement ?

Malheureusement ni les médicaments ni la chirurgie ne permettent de soigner le bégaiement. Les traitements qui existent permettent néanmoins de le traiter. Pour autant, on ne devient pas non-bégue, mais il est possible de parler sans bégayer. Pour cela, différentes méthodes peuvent être utilisées : dès lors que vous vous inquiétez des facultés de communication de votre enfant, n'hésitez pas à consulter un orthophoniste, thérapeute habilité à traiter ce handicap. Plusieurs exercices, basés par exemple sur la respiration, l'élocution, la prise de parole, etc... permettront ainsi, séance après séance, de faire diminuer le bégaiement. Si besoin, les séances chez l'orthophoniste peuvent être complétées par des psychothérapies tel que les thérapies cognitivo-comportementales, qui donnent également de bons résultats. Les activités qui font

disparaître temporairement le bégaiement comme le théâtre, le chant ou encore la lecture à voix haute sont également à privilégier. Il est en effet intéressant de noter que la plupart du temps, une personne qui bégue le fait rarement lorsqu'elle chante, murmure, lit, etc...

### Qu'est-ce que l'orthophonie ?

L'orthophonie, c'est la science de la santé qui se spécialise dans le langage et la communication. L'orthophonie est une discipline thérapeutique qui vise à soigner les troubles du langage écrit et oral. L'orthophoniste s'occupe également des troubles de l'audition, de la voix et de la déglutition. Il détecte, évalue et propose une prise en charge de ces troubles. L'objectif global de l'orthophonie est que la personne prise en charge communique mieux, à l'écrit ou à l'oral. Cela peut passer dans certains cas non pas par une rééducation mais par des stratégies palliatives comme l'utilisation de l'informatique en cas de paralysies par exemple.

Emmanuel Etongnon, Président de l'Association des Professionnels Orthophonistes du Togo nous fait comprendre que le bégaiement de nos jours est curable mais la population ne le sait pas. Il interpelle la population pour que très tôt elle puisse dépister les enfants qui bégaiement, les amener dans les structures de soin pour qu'ils puissent être soignés.

Le bégaiement comme le pense l'opinion publique ne provient pas directement d'un problème de mâchoire ou d'articulation, il s'agit en fait du cerveau qui peine à élaborer les syllabes. Ainsi il faut un soin rationnel à ces personnes souffrantes de cette maladie. Le 22 octobre de chaque année est célébrée la journée mondiale du bégaiement. Il s'agit notamment de sensibiliser sur l'opinion sur le bégaiement, et les comportements à adopter devant une personne qui bégue.

## Société: Balayage des routes aux heures de pointe, quel est le projet ?

**I**l est de plus en plus fréquent de voir des femmes des sociétés de sous-traitance prendre d'assaut les rues de Lomé et de ses environs pour l'entretien des voies. Sauf que cela se passe aux heures de pointe, ce qui n'est pas sans danger pour les usagers de la route.

L'entretien des infrastructures contribue à leur durabilité. Le balayage des routes dans notre pays est assuré par des femmes recrutées par des sociétés attributaires et

chargées de rendre propre les rues par l'enlèvement des débris sur les voies de roulement et sur les accotements. L'objectif de ce travail communautaire est d'assurer la

sécurité des usagers de la route, de réduire l'accumulation de débris dans les conduites souterraines en vue de rendre le cadre environnemental plus sain.

Cette prestation qui logiquement devrait s'effectuer lorsque la circulation est fluide, est réalisée plutôt aux heures de pointe, entre 17h et 19h. Ce qui provoque des

embouteillages, met en danger les usagers, provoque incompréhension et indignation.

« Nous avons du mal à comprendre la motivation de ceux qui organisent le balayage des rues aux heures de pointe » s'indigne Laurent, conducteur de taxi-moto. « Avant, c'était au petit matin ou à l'heure où la circulation est moins dense

» précise-t-il. Anna, responsable d'un groupe de balayeuses déclare être consciente de la situation et des risques qu'elles font peser sur les usagers. « Nous prenons les dispositions pour limiter les risques d'accidents » assure-t-elle. De fait, port de gilets fluorescents, déploiement de panneaux de signalisations ainsi que des cônes sont devenus obligatoires.

## LE TOGO EN MANQUE INQUIETANTE DE DONS DE SANG

## Près de 40% des besoins restent à combler

Les besoins en termes de Produits sanguins labiles (PSL) du Togo sont estimés à 70 000 poches. Or, le sang collecté dans les centres de transfusion sanguine pour le compte de l'année 2017 n'avoisine que 43 000 poches, soit 61% de la couverture des besoins. De fait, le nombre de donneurs ne suit pas la même courbe que la demande qui ne cesse de croître chaque année. Conséquence : les centres nationaux de transfusion sanguine s'inquiètent et restent démunis pour combler le déficit.

Malgré les progrès spectaculaires de la science, la médecine n'est pas encore parvenue à fabriquer une substance capable de jouer les mêmes rôles physiologiques que le sang. Celui-ci est un liquide complexe, comportant des cellules vivantes qui jouent chacune une ou plusieurs fonctions vitales. D'après les chercheurs, la fabrication du sang artificiel n'est pas pour demain. Le recours au don de sang a donc encore de beaux jours devant lui.

Chaque année, des milliers de patients au Togo bénéficient de transfusions et de médicaments dérivés du sang, face à certaines maladies ou dans des cas d'accidents, très récurrents surtout pendant la période des fêtes de fin d'année. C'est le Centre national de transfusion sanguine (CNTS) qui se charge de la collecte, du traitement et de la distribution des produits sanguins. Créé par la Croix Rouge togolaise et ses partenaires allemands en février 1978, le CNTS est inauguré le 1er septembre de la même année. C'est en octobre 1985 qu'il reviendra sous la responsabilité

de l'Etat mais toujours avec la Croix Rouge comme partenaire notamment pour la promotion du don de sang bénévole. Aujourd'hui, le Togo dispose de deux centres nationaux : l'un à Sokodé, l'autre à Lomé.

## A la recherche de « l'or rouge. »

A Tokoin Doumasséssé, l'affluence quotidienne au CNTS renseigne à la fois sur le caractère vital du sang et sur sa rareté. Tous les jours, ce sont les mêmes scènes : plusieurs personnes, glacées à la main, attendent impatiemment l'appel de leur nom synonyme de récupération du vital liquide rouge, le regard inquiet braqué sur la petite fenêtre du guichet. « C'est mon père qui est hospitalisé. Il souffre de diabète couplée d'anémie. Il est dans un état critique et nous avons besoin d'urgence de sang. Depuis 5h du matin je suis ici. Pour l'instant, le sang ne serait pas disponible nous dit-on », confie en ce début d'après-midi Kolani, l'air très inquiet. Assana, une autre demandeuse venue d'Atakpamé faire hospitaliser

un proche au CHU Campus, n'aura droit qu'à une poche sur les deux sollicitées. Amère, elle déclare qu'elle reviendra le lendemain faire de nouveau la queue et tenter sa chance. Tout en dénonçant le favoritisme qui règnerait dans le centre. « J'étais là avant certaines personnes mais elles ont été servies prioritairement ; peut être parce qu'elles sont venues en voiture. Pourtant, nous avons les mêmes besoins » s'insurge-t-elle.

Quant à ce père dont l'enfant est en grand besoin de transfusion, il est venu proposer de donner son sang indiquant qu'ils sont tous les deux du même groupe sanguin. Sans succès. Selon un responsable du centre, les dons familiaux sont prohibés. De plus, l'anonymat dans la transfusion doit être total, tant le donneur que le receveur ne doit savoir de qui il reçoit ou à qui il est donneur.

## Un geste altruiste qui sauve la vie :

Selon M. Lochina FETEKE, directeur du CNTS Lomé, le nombre de donneurs annuels dans notre pays est d'environ 15 000 et la fréquence annuelle moyenne de dons par donneur est proche de deux.

Le plus important en transfusion, souligne-t-il, est le nombre de dons de sang effectués dans l'année. En effet, on peut avoir un petit nombre de donneurs qui donnent régulièrement jusqu'à quatre fois par an par exemple ou inversement, avoir un grand nombre de donneurs qui ne donnent qu'une fois par an ou même tous les deux ans. Le premier cas est plus intéressant parce qu'il donnera plus de poches dans l'année. « Néanmoins, l'idéal serait d'avoir



Des donneurs de sang

un grand nombre de donneurs qui en plus, donnent régulièrement », souhaite M. FETEKE. Qui regrette le fait que nos compatriotes ne soient pas disposés à donner quelques gouttes de leur sang pour sauver des vies, mais se précipitent vers les centres de transfusion sanguine en cas de besoins pour eux-mêmes ou pour leurs proches. « Le sang est un médicament spécial qui ne peut pas être fabriqué en quantité industrielle et entreposé sur de longues périodes pour répondre aux besoins quand ils se présenteront. Pour l'instant la seule manière de l'avoir c'est de le donner. Pour ne pas être surpris par la pénurie au moment où on en aura besoin, chacun de nous doit avoir à cœur de faire ce geste qui sauve la vie » indique-t-il.

De fait, au Togo les CNTS rencontrent des difficultés à convaincre la population au don de sang. Les rumeurs et les idées préconçues qui sont de nature à inhiber l'adhésion de la population sont les principaux obstacles. Ces freins au don de sang concernent la représentation culturelle du sang dans nos sociétés, la peur de certains de tomber malade en donnant leur sang, celle de connaître le résultat

des analyses pratiquées sur le sang donné, l'idée erronée que le sang donné gratuitement est vendu par le CNTS. Selon M. FETEKE, les acteurs du système transfusionnel travaillent quotidiennement à combattre ces craintes et à éclairer d'avantage le public. « Le don de sang ne peut en aucun cas affecter la santé d'un donneur étant donné qu'il est examiné par un médecin qui évalue son état de santé avant d'autoriser éventuellement qu'il donne le sang. En outre, le matériel utilisé pour prélever le sang est stérile et à usage unique, ce qui élimine les risques de contamination. De même, le fait de connaître le résultat des tests est un avantage pour le donneur qui peut mieux prendre soin de sa santé. Par ailleurs, le sang n'est pas vendu comme certains le soutiennent ; il est cédé après avoir été subventionné » rassure-t-il.

Pour rappel, la norme de l'Organisation Mondiale de la Santé exige 12 poches de sang pour 1000 habitants. Dans la zone UEMOA, à titre de comparaison avec le Togo, les besoins en dons de sang ne sont satisfaits qu'à 66% au Bénin, 62,03% en Côte d'Ivoire ou encore à 54,05% au Sénégal par exemple.

## 1. Qui peut donner son sang ?

- On ne peut pas donner du sang si on est enceinte ou lorsqu'on allaite.

Pour pouvoir donner son sang, il faut :

- Se sentir en bonne santé,
- Etre âgé d'au moins 18 ans révolu,
- Peser au moins 50 kilogrammes,
- Ne pas s'exposer aux facteurs de risque de contamination des maladies transmissibles par la transfusion (les hépatites virales, le VIH, la syphilis et d'autres infections sexuellement transmissibles).

2. Prix de cession de sang fixés par arrêté interministériel
  - concentré de globules rouges poche adulte (250ml) : 6000 F CFA
  - concentré de globules rouges poche enfant (125ml) : 3500 F CFA
  - Plasma frais congelé (200ml) : 2 000 F CFA
  - concentré standard de plaquettes (6 unités) : 12 000 F CFA

## Plus de 10% des Togolaises victimes de viol

(Suite de la page 7)

Au cours de cette consultation, on donne la confiance aux femmes afin qu'elles puissent s'exprimer », souligne BROU.

L'autre aspect de la prise en charge concerne les femmes reçues suites aux conséquences du viol. Une femme va venir parce qu'elle n'a pas d'orgasme, elle n'a pas le désir.

Elle a des troubles de douleur peut-être parce qu'elle avait été violée dans son jeune âge et elle-même n'imagine pas que cela puisse avoir des conséquences sur sa vie. Dans la prise en charge, « il faut la rassurer, qu'elle peut retrouver

toutes ses potentialités de femme sur le plan génital ». S'agissant de l'aspect médical, quand c'est à chaud, il y a beaucoup d'examen qui s'effectuent : le VIH, l'hépatite, des consultations gynécologiques pour diagnostiquer les infections sexuellement transmissibles. On peut aller jusqu'à des opérations chirurgicales au cas où la marge vaginale ou anale aurait une certaine effraction.

De toutes les façons, le viol laisse toujours des séquelles sur la victime qui vont perturber sa vie psychologique en lui donnant une faible estime de soi.

## Rôle de l'entourage

L'entourage a un rôle important à jouer. Il doit avoir un regard nouveau et compréhensif sur la question. Il ne faut jamais trouver une faute chez une femme violée. On ne doit non plus chercher à lui rappeler ni inventer des choses comme quoi tu as été de mœurs légères c'est pourquoi on t'a violée, ou tu as favorisé le viol.

Les partenaires doivent avoir un regard soutenant et des actes soutenant vis-à-vis de la victime en la conduisant

immédiatement dans un centre de santé afin que les premiers examens gynéco soient faits, les tests notamment le VIH. Si c'est négatif, elle doit être dans les 48h mise sous traitement spécial pour éviter qu'elle ne soit infectée par le VIH au cas où son violeur soit un porteur du VIH.

Psychologiquement, il faut la faire suivre par un psychologue-clinicien qui va lui permettre de s'exprimer, de donner son vécu et de réparer les dommages et les séquelles psychologiques.

Combattre le viol est avant tout une question d'éducation et de

sensibilisation. Les femmes doivent souvent éviter de se retrouver dans des environnements suspects où on peut facilement les violer, se retrouver dans un environnement obscur avec quelqu'un qu'on ne connaît pas suffisamment et qui pourrait avoir des tendances à violer. Ou se retrouver avec quelqu'un qui a déjà commis le viol qu'on sait. Se retrouver seul dans une rue la nuit ou la journée où quand on crie personne ne viendra. Si les femmes et les parents doivent sensibiliser les enfants pour qu'elles ne soient pas victimes du viol.

## BEMAH GADO, le jeune togolais qui révèle le trésor des déchets

Charles KOLOU  
(Stagiaire)

**I**ls sont 35 jeunes à faire bouger l'espace francophone durant l'année 2018 par leurs initiatives. Le Togolais Bemah Gado, y figure, signe de l'engagement des jeunes dans le développement du pays et de l'impact des initiatives publiques à leur promotion. Focus Infos vous propose son portrait.

Bemah vit le jour à Bassar dans la région Centrale au Togo où il fit ses études primaires et secondaires. Il les poursuivra ensuite au lycée de Mango entre 2005 et 2008 où il obtint son BAC2. Là, commence le parcours de l'activiste de gestion durable de l'environnement. Bemah Gado sera inspiré par son proviseur du lycée pour qui le maintien de son environnement immédiat était une tâche quotidienne avec le crédo « un esprit sain dans un corps sain ». Le jeune s'y identifiera et sur les pas de son enseignant, il décidera avec ses pairs d'améliorer la salubrité de l'Université de Lomé. Il créa en 2011 une association dénommée Science et Technologie pour un Développement Durable (STADD).

Malgré les difficultés de la vie d'étudiant, l'activiste restera un engagé pour la cause environnementale. En 3<sup>e</sup> année de Géologie à la Faculté des Sciences (FDS), il décide de collecter les déchets plastiques et de les revendre

pour gagner son pain. Le jeune entrepreneur vert vient de naître. Pour le coup, il sera motivé par un Togolais de la diaspora qui lui souffle que tous les déchets sont recyclables. Bemah Gado fera donc un voyage de prospection à Accra au Ghana pour découvrir la filière de recyclage des sachets plastiques et trouver un marché pour ses déchets, qu'ils collectent au sein de l'Université de Lomé et dans quelques quartiers de la capitale.

Les premières recettes de la vente des déchets plastiques convoyés vers le Ghana vont motiver le jeune Gado à s'y investir davantage. Il va consacrer sa petite économie dans la collecte des sachets plastiques auprès des ménages et convaincre d'autres jeunes qui ne croyaient pas trop à l'initiative comme à son génie.

Malgré tout, Bemah ne réalise pas d'importants chiffres lui permettant d'en vivre décemment.



En 2015, il décide de créer un centre de recyclage de sachet plastique au Togo.

Son idée, contribuer davantage à l'assainissement de la ville de Lomé, créer de l'emploi et ce faisant promouvoir le secteur du recyclage. L'idée étant ingénieuse, M. Gado se voit sélectionné la même année par le Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes (FAIEJ) lors de son concours « Projet vert » organisé à l'occasion de la Journée de l'Entreprenariat et du Développement. La mairie de Lomé et l'ANASAP seront séduits et lui

apporteront des financements pour l'installation de sa toute nouvelle entreprise.

En 2017, Bemah Gado réussit à convaincre certains partenaires internationaux. Aux rangs desquels le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à travers le Programme de Micro financement de Fonds pour l'Environnement Mondial ; et Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France. L'entrepreneur vert a créé à ce jour 22 emplois directs et généré plus de 800 autres indirects.

### Distingue :

2018 sera l'année des distinctions pour le jeune directeur général de la société Green Industry Plast Togo. Il a obtenu un prix à l'« Energy globe award », au titre du meilleur projet national parmi 182 pays du monde sélectionnés. Africa Clean Up et JVE lui reconnaîtront également en mai dernier l'impact des activités de son entreprise.

L'autre titre de gloire pour ce jeune qui a l'ambition d'être « une personne de renom aussi bien dans son pays qu'à l'extérieur » reste sa nomination parmi les « 35 jeunes qui font bouger l'espace francophone », par l'Association Francophonie 3535. Il est d'ailleurs le jeune Togolais à recevoir cette distinction depuis son institution.

Son prochain défi : transposer ses solutions de recyclage des déchets réussies à Lomé dans les autres villes du pays et aller au-delà des frontières. Son crédo : « le déchet n'est pas déchet mais une mine d'or, parce que tous les déchets sont recyclables et aucun déchet ne doit retourner à la nature en état ».

## La responsabilité sociale des entreprises et des organisations en débat à Lomé

Ibrahim SEYDOU

**C**omment la question environnementale et sociale influence-t-elle nos modèles économiques? C'est à cette question que les participants ont tenté de répondre le 27 septembre dernier à l'hôtel ONOMO à Lomé, lors de diners organisés par Africa Global Recycling et ses partenaires. Autour de la table, une centaine de personnalités au profil divers, venues du monde des entreprises, de multinationales, d'institutions internationales, des chancelleries, d'organisations de développement.

Pour Edem d'Almeida, organisateur de l'événement, la Responsabilité Sociale des Entreprises et des Organisations (RSE/RSO) appelle à faire de nos modèles de développement, un réel point d'équilibre entre l'économie, le social et l'environnement. Selon lui, l'humain étant au cœur des préoccupations sociales et environnementales de nos entreprises, la RSE ne saurait être une activité marginale et philanthropique à côté de celles de l'objet de leur existence, quels que soient leur domaine d'activité, ainsi que la taille et le poids qu'elles occupent dans le tissu économique du pays.

« Pour autant, la stratégie de développement de nos entreprises, doit être à la fois viable, vivable, équitable, durable et reposer sur

les relations et conditions de travail, l'environnement, l'éthique et bonnes pratiques des affaires, les droits du consommateur, l'engagement social » déclare-t-il.

Et justement, une des réponses essentielles aux principales préoccupations du bien-être humain, de l'équité sociale, de la pénurie des ressources et des risques

environnementaux est l'Economie verte. Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), huit secteurs d'activités clé vont connaître une transformation importante dans leurs organisations et leurs métiers : l'agriculture, l'industrie forestière, la pêche, l'énergie, le recyclage, l'industrie manufacturière, le bâtiment et les transports.

représentent jusqu'à 80% de l'économie des pays africains, constituent un potentiel extraordinaire de développement y compris pour nos entreprises.

Si la réponse essentielle réside dans une économie verte, quelles sont alors les questions qui doivent orienter les choix stratégiques des Entrepreneurs, des dirigeants, des investisseurs et des pouvoirs publics ? Pour y répondre, deux thèmes ont été débattus pendant les diners, « L'entreprise Leader Sociale » et « La RSE dans la construction d'une croissance partagée durable ».

Les intervenants sont venus des ambassades des USA, de France et d'Allemagne, de banques comme la Société Générale, la Banque Atlantique, Orabank, Oragroup, d'entreprises notamment la Brasserie BB, Contour Global, CAGECFI, Heidelberg Cement, Port Autonome de Lomé. Mais aussi d'organisations comme la Chambre de commerce, l'Organisation Internationale de la Francophonie, la Fondation Heidelberg, l'INAM, la FAIEJ ou encore l'Université de Lomé...



Vue partielle des participants

## Coris Bank International rend propre le CMS de Cacavéli

Carine OLLANLO  
(Stagiaire)

**L**e 06 octobre dernier, Coris Bank International a participé à la journée Togo Propre, une manière de prendre part à sa façon à l'assainissement de l'environnement dans lequel elle opère ; contribuant ainsi au bien-être des populations et de ses clients.

C'est le centre-médico social ( CMS) d'Agoè-Cacavéli où a été installée une de ses nouvelles agences, qu'a choisi Coris Bank pour son action citoyenne dans le cadre de l'opération Togo Propre.

«Notre action vise à nettoyer le CMS d'une part ; et d'autre part à faire un don de kits de produits alimentaires à tous les malades du

CMS de la pédiatrie à la médecine, en passant par la maternité etc « a confié le Directeur général de la banque, monsieur Alassane Kaborè. Un don de matériels de nettoyage a par ailleurs été fait au district de Cacavéli, comprenant des poubelles, des brouettes, des râtaeux, des balais, des fourchettes, des coupes coupes....

Pour le Dr Tagba-Pelei Tchilalou,

directrice du District sanitaire, «c'est une première qu'une institution bancaire pose cet acte de civisme dans notre centre». Elle a chaleureusement remercié les donateurs, se félicitant que leur « action s'inscrive dans le cadre de l'initiative prise par le gouvernement togolais pour rendre propre notre environnement une fois par mois ». Par ce geste, Coris Bank International entend contribuer activement au développement social de la communauté au sein de laquelle elle exerce et où vivent ses clients, ainsi qu'à la construction d'une nation épanouie.



Le personnel de Coris Bank lors de l'opération

## MOOV CONSO :

Albert AGBEKO

## Deux dames enlèvent les deux voitures Hyundai

« J'ai cru en la providence et la providence a placé Moov sur mon chemin ». Tels ont été les premiers mots de dame Régine Kodjovi, déclarée gagnante de l'une des deux voitures « Hyundai Creta » mises en jeu par le réseau « No Limit ». Tout comme les 14 autres gagnants, elle a reçu son lot le 30 septembre dernier, à la plage en face de Palm Beach Lomé.

Dénoté « Moov Conso », ce jeu qui a duré 45 jours du 02 Août au 15 Septembre 2018, avait pour but de fidéliser les abonnés de la société de téléphonie mobile. Pour cette promo, plusieurs lots ont été offerts aux abonnés, notamment des tricycles, des motos, des moulins, des machines à coudre, des chèques, des bons d'achats... Pour l'apothéose, hormis ces lots cités, des terrains et deux superbes voitures ont été remis aux heureux gagnants.

Emue presque aux larmes, Dame

Kodjovi a remercié le ciel et la société Moov avant de conclure toute heureuse : « je suis plus qu'heureuse. Je dédie cette voiture à mes 3 filles ». Et puisque les voitures ont choisi d'aller chez les femmes, c'est Mlle Maïmouna Ayeva qui a enlevé la seconde. Dame chance lui a souri, elle qui jusque-là ne croyait pourtant pas aux jeux de hasard. « Et voilà à ma grande surprise, on m'a appelée et j'ai gagné une voiture. Je ne sais pas comment remercier Moov », a-t-elle confié.

En dehors de ces deux gros lots, Moov a réalisé le rêve de Sossou Dewouna. Lui qui planifiait acheter une moto à la fin de cette année. Mais elle est venue plutôt que prévue grâce à l'opérateur. « Je suis surpris, étonné, ébahi, content du geste fabuleux que Moov vient de réaliser à notre égard. Ça nous motive et ça encourage à toujours consommer Moov », s'est-elle réjouie.

Depuis le début de ce jeu, c'est près de 300 gagnants qui ont été récompensés par la société. Et la joie n'est pas seulement dans les rangs des gagnants mais aussi dans le camp de la société distributrice de lots. Selon Hervé Kloutché,

« nous sommes aussi contents parce que nous avons fait des heureux gagnants. Notre plaisir c'est de faire ces heureux gagnants, c'est d'avoir la confiance de ces abonnés, de les voir repartir avec des lots parce que c'est eux notre soubassement, c'est grâce à eux que nous existons, donc tout n'est que plaisir pour nous », a-t-il déclaré.

Et de poursuivre : « Notre sentiment n'est que le sentiment de joie et de satisfaction parce que les abonnés ont cru en nous. La plupart ne savaient pas ce qu'ils allaient gagner. Ils ont juste fait confiance à Moov, ils ont consommé, ils ont cumulé des points, ils ont été tirés au sort



Photo de famille des gagnants

et aujourd'hui ils repartent avec ces lots, leur surprise et leur joie sont grandes ».

Pour rappel, le jeu Moov Conso consiste pour les abonnés prépayés, à cumuler des points par rapport à un objectif de consommation assigné à chacun pour être éligible au tirage au

sort. Notons que Moov Conso laisse place à Foorz conso. Il faut d'abord s'inscrire au \*155\*8. Ainsi toute opération flooz faite vous donne droit à des points qui peuvent faire gagner chaque semaine un gros lot de 1 million.

## Le Togo et le Bénin envisagent d'étendre conjointement leur plateau continental

**L**e Togo et le Bénin ont soumis conjointement aux Nations-Unies une demande visant à étendre leur plateau continental au-delà de 200 milles marins. L'information a été portée à la connaissance de l'opinion au cours d'une conférence de presse animée le vendredi 05 Octobre dernier à Lomé.

C'est en présence du ministre conseiller pour la Mer, Stanislas BABA et du négociateur principal de la commission nationale des frontières maritimes du Togo (CNFMT) Dampipi NOUPOUKOU, que le capitaine de vaisseau Neyo TAKOUGNADI, président de ladite commission a animé la conférence dans la salle de réunion du Haut Conseil pour la Mer (HCM) à Lomé.

Selon le Capitaine de vaisseau Takougnadi, c'est le 21 septembre

dernier à 11 heures précises que le Togo et le Bénin ont déposé à la Commission des Limites du Plateau Continental aux Nations-Unies leur dossier conjoint d'extension du plateau continental respectif au-delà des 200 milles nautiques conformément au paragraphe 8 de l'art 76 de la Convention des Nations-Unies sur le droit de la mer.

« C'est en vertu de ces dispositions de la convention d'une part, et de bonnes relations politiques et sociales

que les deux pays entretiennent depuis de longues années d'autre part, que les deux Etats ont décidé de cette soumission conjointe exécutée le 21 septembre 2018 en présence des ambassadeurs, représentants permanents des deux pays auprès des Nations-Unies » a déclaré Neyo Takougnadi.

Selon les autorités, la délimitation des frontières en mer est un défi que le Togo est en train de relever avec son voisin du Bénin. Cette délimitation extérieure des deux voisins permettra à chacun d'affirmer de façon continue et autonome sa souveraineté sur sa surface maritime et d'enjouir des ressources qui s'y trouvent, s'il y en a bien-sûr.

La définition du plateau continental



Ministre Baba à l'extrême gauche

figure dans l'article 56 de la Convention des Nations-Unies sur le droit de la mer. Elle reconnaît la possibilité à chaque pays d'exercer

sa juridiction sur le sol et sous-sol jusqu'à 200 mille nautiques mesurés depuis ses limites de base quelle que soit la morphologie du fond marin.

## GILBERT BAWARA, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

(Suite de la page 3)

Depuis le début de la situation socio-politique que le Togo vient de traverser, nous étions pleinement conscients des stratégies et des postures qu'adopterait la coalition concernant notamment le processus électoral. Cette coalition se croit plus malin que tous les autres togolais. Rien ne nous surprend et rien ne nous émeut. Et ce n'est pas la première fois que l'opposition rejoint un processus électoral qui a déjà évolué.

On est donc habitué à cette attitude. Nous aurions voulu que dès le départ, lorsque l'Assemblée nationale avait lancé le processus de renouvellement de la Cénî, les partis politiques concernés acceptent de jouer le jeu en tenant compte des compromis et des arrangements qui ont toujours eu lieu concernant les représentants des partis politiques extraparlamentaires et de la société civile. Mais l'opposition s'est enfermée dans une logique de blocage, de surenchère et de chantage. Cela n'est en rien dans l'intérêt de notre pays et on ne devrait pas accepter de pareils comportements.

**Si on se fie au chronogramme actuel de la Ceni, d'ici 10 semaines, le Togo organiserait des municipales, un référendum et des législatives. C'est une utopie évidente, ça n'est pas possible.**

**GB :** D'abord, il faut souligner que le référendum n'aura de sens et de portée que si le débat démocratique à l'Assemblée nationale est bloqué ou échoue. Dans les prochains jours, le gouvernement concevra un projet de révision constitutionnelle qui bénéficiera de l'appréciation de l'expert constitutionnaliste de la Cédéao avant d'être soumis à la représentation nationale pour examen. Ce projet se conformera aux orientations et aux axes définis par la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'institution ouest-africaine. Nous espérons que les partis parlementaires joueront le jeu et que la réforme sera adoptée à l'Assemblée nationale sans qu'il soit nécessaire de recourir à une consultation référendaire. Quant à la date du 20 décembre, le gouvernement et la Ceni sont tenus par deux impératifs. D'une part les décisions et recommandations de la Cédéao et d'autre part les contraintes et délais légaux imposés par le code électoral.

**Parlons réforme. Qu'est-ce qui sera fait d'ici le 20 décembre concrètement ? Redécoupage, la cour constitutionnelle cassée, qu'est ce qui changera ?**

**GB :** Tout ce qui touche aux élections

législatives n'a plus vocation à être réformé. Nous sommes pratiquement à la veille du scrutin législatif ! Nous aurions souhaité, lorsque cela était encore possible, notamment sous les auspices du président ghanéen entre février et avril 2018, pouvoir examiner les réformes électorales et les mesures susceptibles de contribuer à la consolidation du cadre électoral. Malheureusement, la coalition des 14 et ses leaders ont toujours estimé qu'il n'était pas question de parler de réformes électorales avant d'avoir réglé la question du « retour à la constitution de 1992 et d'avoir acté l'impossibilité pour le chef de l'Etat actuel de se présenter à la prochaine élection présidentielle ». Depuis lors, ce regroupement et ses leaders ont considérablement évolué.

Il faut s'en féliciter. Entre temps, la Cédéao s'est saisie pleinement de la situation socio-politique au Togo et un canevas a été défini. Ce qu'il est advenu d'appeler « la feuille de route de la Cédéao » s'inscrit dans le respect du cadre électoral tel qu'il existait le 31 juillet 2018, sinon même la date du 20 décembre ne se comprendrait pas. Même le réaménagement de la Cénî et de ses démembrements est intervenu en application du cadre électoral actuel. Des décrets pris en conseil des ministres sont d'ailleurs venus déterminer les ressorts des circonscriptions électorales et le nombre de députés par circonscription. Cela n'a plus vocation à être modifié de nouveau. Idem pour le mode de scrutin.

**L'opposition n'accepte pas ce découpage...**

**GB :** Et pourquoi l'opposition contesterait le découpage ?

**Jean Pierre Fabre, chef de file de l'opposition dénonce le fait d'être élu par un nombre 4 à 6 fois supérieur à celui qui permet d'élire un député dans les régions qui sont favorables à Unir...**

**GB :** Quand il le dit, ce n'est ni crédible ni cohérent. Il parle aussi du député de l'ANC élu à Assoli, ce qui prouve que l'ANC peut gagner des sièges dans n'importe quelle circonscription électorale. D'ailleurs j'ai entendu l'opposition et particulièrement la C14, depuis le 19 août 2017, dire qu'elle a le peuple avec elle, qu'elle est populaire dans tout le pays et que tous les Togolais sont contre le parti Unir qui serait rejeté par les populations. Cette coalition a proclamé que les digues ont cédé et les anciens fiefs et bastions du parti majoritaire sont tombés. Si c'est le

cas, qu'ils aillent aux élections et les résultats l'attesteraient.

L'Union Européenne s'est inquiétée de ce que le quotient électoral au sud soit supérieur à celui du nord. elle dénonce en quelque sorte un redécoupage déséquilibré dans 3 rapports successifs. et elle a raison...  
**GB :** Où est ce que vous situez le nord et où vous situez le sud ? La région des plateaux c'est aussi le nord ? Sur 25 sièges, Unir en a gagné 22. Le découpage n'est donc pas un problème, les partis politiques sont supposés avoir une implantation et une représentation nationales.

Ils doivent donc pouvoir gagner partout, et c'est ce que le parti UNIR a fait lors des dernières élections législatives, à l'exception de Yoto ! L'ANC (Alliance nationale pour le changement, Ndlr) doit pouvoir gagner dans n'importe quelle circonscription électorale. Toutes les capitales ont une particularité, en termes de concentration de population liée à la concentration services et des institutions. Nulle part au monde, la population de la capitale ne sert de repère et de point de référence pour le découpage des circonscriptions électorales qui, au demeurant, obéissent à d'autres critères et facteurs, en plus de l'élément démographique. Le député ne représente pas uniquement des populations, mais également un terroir et des réalités sociologiques.

**Jean Pierre Fabre disait récemment qu'il n'aura pas une nouvelle constitution sans la fameuse phrase « en aucun cas, nul ne peut faire plus de deux mandats ». Qu'en pensez-vous ?**

**GB :** Les Togolais ont eu suffisamment de temps et d'occasions pour apprécier de la constance et de la cohérence de Monsieur Jean Pierre Fabre. En 2015, il disait qu'il n'irait pas à l'élection présidentielle sans la modification de la constitution, mais il y est allé finalement.

Au lendemain du 19 août 2017, il a situé son combat non dans le cadre des réformes politiques, mais dans une optique de départ immédiat du chef de l'Etat, puis il a évolué en exigeant le rétablissement de la constitution dite originelle de 1992. Je rappelais tantôt la position de la C14, portée et défendue par Monsieur Jean-Pierre Fabre le 23 mars 2018, et qui consistait à refuser de parler des réformes électorales et ou de la consolidation du cadre électoral tant que la question du retour à la constitution de 1992 n'était pas

réglée. Chacun constate qu'il n'en est rien. Donc, il faut toujours lui laisser le temps pour évoluer.

**Vous êtes assez proche de Louis Michel, ancien commissaire européen qui est derrière Zétes, la société belge impliquée dans l'organisation technique des élections. L'opposition refuse d'aller aux élections avec Zétes, qui est l'instrument de fraudes selon elle, vous la comprenez ?**

**GB :** La proximité supposée entre cette société et l'ancien commissaire européen relève d'affabulations calomnieuses et diffamatoires. L'opposition et ses partisans, lorsqu'ils sont à court d'arguments, se croient obligée de recourir à des attaques personnelles et le dénigrement. Il ne revient ni au gouvernement ni aux partis politiques de sélectionner les prestataires de services de la Cénî, une institution indépendante. Cette dernière doit pouvoir choisir librement ses prestataires dans le respect des procédures de passation des marchés publics. Mieux, il est prévu un audit du fichier électoral une fois qu'il aura été confectionné et établi. Faisons confiance à la Cedeao pour le faire au moment opportun par le biais de ses experts et du cabinet qu'elle sélectionnera.

**En 2020, Faure aura fait 15 ans. Est-ce qu'il y a une chance même minime qu'il ne se représente plus ?**

**GB :** Si vous êtes à la tête d'un pays comme le Togo, dans sa situation d'aujourd'hui avec tous les défis auxquels nous sommes confrontés, et vous vous mettez en 2018 à spéculer sur une élection qui se tiendra en 2020, vous ne serez pas pris au sérieux. Le président Faure a beaucoup de travail pour penser à sa réélection. Cela n'enlève rien à la réalité et ma

conviction.

Dans les circonstances actuelles, personne au sein de l'opposition n'incarne une alternative sérieuse et crédible pour notre pays. Outre la politique et l'action qu'il conduit au service de notre pays, les qualités personnelles et la vision du président Faure en font le dirigeant idéal pour le Togo.

**Au pouvoir depuis 2005, il est évident qu'en 2020, même si la constitution n'adopte pas expressément la notion de rétroactivité, Faure Gnassingbé ne devrait plus se présenter, sauf mauvaise foi...**

**GB :** Cette question ne se pose pas. Une réforme constitutionnelle obéit à des normes, des principes et des règles de la démocratie et de l'Etat de droit. Quand on opère une révision constitutionnelle au Sénégal, en France ou au Togo, les principes sont les mêmes. Je vous renvoie aux révisions constitutionnelles réduisant la durée du mandat présidentiel en France en 2000 et au Sénégal en 2016 et aux décisions des conseils constitutionnels de ces deux pays concernant les effets d'une révision constitutionnelle dans le temps. La volonté d'un dirigeant ou d'un parti politique et même les desideratas d'un regroupement de partis politique ne peuvent primer sur ces règles, principes et normes juridiques.

**Êtes-vous candidat pour les législatives ?**

**GB :** Patientons. Vous le verrez le moment venu. Mais candidat ou pas, je m'engagerai et je me battrai sur le terrain pour que la liste de mon parti Unir l'emporte sur toute l'étendue du territoire. C'est un défi personnel et collectif.

Source: Afrikastratégies.fr

## NECROLOGIE : ROGER AKUE, UN DES DOYENS DE LA PRESSE TOGOLAISE N'EST PLUS

Professionnel des médias, Roger Miwonovi Akué est journaliste à Présence Chrétienne. Egalement directeur de Radio X Solaire (aujourd'hui fermée), il a produit et animé des centaines d'émissions sur cette chaîne, ainsi qu'à Radio Lomé, Radio Maria etc.



Très passionné des médias, il a longuement œuvré au développement du secteur de la communication de l'Eglise catholique, ainsi qu'à la création et/ou au développement de plusieurs médias catholiques au Togo (Média Pro, Présence Chrétienne, Radio Maria, TV Catholique Spes, etc.) Roger a rendu l'âme à l'âge de 77 ans ce 06 octobre, en la Vigile de la fête de Notre Dame du Saint Rosaire.

Par Didier Akué, fils du défunt

# COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE **CENI-TOGO**



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

## NOUVEAU RECENSEMENT ELECTORAL



Du **1er** au **8 octobre 2018** : **ZONE 1**  
Du **17** au **24 octobre 2018** : **ZONE 2**



**La nouvelle  
carte d'électeur**



**pour que notre  
voix compte**

**#ElectionsTg2018**

**Togolais, viens, bâtissons la cité !**



VOTRE  
AGENCE AGOE  
EST DESORMAIS  
OUVERTE



## Horaire d'ouverture

Du lundi au vendredi de 7h45min à 17h30min

Le samedi de 8h30min à 14h00

Carrefour Adidoadin après l'ancien site de CECO BTP juxtaposé à ESIBA  
en allant vers Agoe Assiyéyé coté droit.

Tél : +228 22 20 82 82 - Mail : [corisbank-tg@coris-bank.com](mailto:corisbank-tg@coris-bank.com)

La Banque Autrement

[www.coris-bank.com](http://www.coris-bank.com)

